



LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

NOTICE ANNUELLE

pour l'exercice clos le 29 décembre 2019

Le 21 février 2020

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

NOTICE ANNUELLE 2019

TABLE DES MATIÈRES

	Page
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
Dénomination sociale, adresse et constitution	4
Liens intersociétés	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
Faits nouveaux	5
Faits nouveaux au cours de l'exercice 2019	6
Faits nouveaux au cours de l'exercice 2018	7
Faits nouveaux au cours de l'exercice 2017	8
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	9
Aperçu des activités	9
Facteurs de risque	27
Employés	27
POLITIQUE DE DIVIDENDES	27
STRUCTURE DU CAPITAL	28
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	29
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	30
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES	36
POURSUITES	39
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	39
CONTRATS IMPORTANTS	39
INTÉRÊTS DES EXPERTS	39
MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	39
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	41
ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES	43

La présente notice annuelle est datée du 21 février 2020 et, à moins d'indication contraire, l'information donnée dans les présentes est en date du 21 février 2020.

*À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars figurant dans les présentes sont exprimés en dollars américains et tous les renseignements financiers figurant dans les présentes ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« **IASB** »).*

À moins d'indication contraire, toutes les mentions concernant le cours des actions, les volumes de négociation et les données par action sont ajustées rétroactivement afin de tenir compte de tous les fractionnements d'actions.

Dans la présente notice annuelle, les termes « Gildan », « Société » ou « nous », « notre » et « nos » renvoient, selon le contexte, à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. ou à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. et ses filiales.

L'information donnée dans les extraits des documents indiqués ci-dessous et dont il est fait mention de façon particulière dans la présente notice annuelle est intégrée dans les présentes par renvoi :

- les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 29 décembre 2019 (« **états financiers annuels de 2019** »);*
- le rapport de gestion pour l'exercice clos le 29 décembre 2019 (« **rapport de gestion annuel 2019** »); et*
- le dernier avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et la circulaire de sollicitation de procurations déposés sur SEDAR.*

Les documents susmentionnés sont disponibles sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web EDGAR à l'adresse www.sec.gov et sur le site Web de la Société à l'adresse www.gildan.com/corporate.

Certains énoncés faits dans la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs fondés sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de Gildan et ont été faits par Gildan en fonction de son expérience et de son interprétation des tendances passées. Les résultats indiqués dans les énoncés prospectifs peuvent s'écarter considérablement des résultats réels. Veuillez vous reporter à la mise en garde aux pages 39 à 41 de la présente notice annuelle pour de plus amples renseignements.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

Nous avons été constitués le 8 mai 1984 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sous la dénomination sociale de Textiles Gildan Inc. À nos débuts, nous avons concentré nos activités sur la fabrication de textiles. La principale gamme de produits que nous fabriquions et vendions était du tissu fini. En 1992, nous avons redéfini notre stratégie d'exploitation et, dès 1994, nos activités étaient concentrées exclusivement sur la fabrication et la vente de vêtements de sport dans le marché des vêtements imprimés. En mars 1995, nous avons changé notre dénomination sociale pour adopter celle de Les Vêtements de Sports Gildan Inc./Gildan Activewear Inc. En 2005, nous avons remplacé notre dénomination sociale en français par Les Vêtements de Sport Gildan Inc.

En juin 1998, dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne planifié, nous avons déposé des clauses modificatrices pour, entre autres, supprimer les restrictions relatives à une société fermée que contenaient nos documents constitutifs et changer la structure de notre capital-actions autorisé. Le 17 juin 1998, nous avons réalisé notre premier appel public à l'épargne portant sur un nombre global de 3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A au prix de 10,29 \$ CA par action, compte non tenu des fractionnements d'actions, représentant un produit brut total de 30 880 500 \$ CA.

Le 2 février 2005, nous avons déposé des clauses modificatrices afin, entre autres choses, de i) créer une nouvelle catégorie d'actions ordinaires (« **actions ordinaires** »), ii) changer les actions à droit de vote subalterne de catégorie A émises et en circulation en actions ordinaires nouvellement créées, à raison d'une pour une, et iii) retirer les actions à vote plural de catégorie B et les actions à droit de vote subalterne de catégorie A ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Le 15 février 2011, nous avons déposé des statuts constitutifs modifiés afin de changer le nombre d'administrateurs minimum pour le fixer à cinq, et le nombre maximum à douze, comme le déterminent de temps à autre les administrateurs et afin de nommer un ou plusieurs administrateurs conformément aux lois régissant la Société.

Notre siège social et nos principaux bureaux de direction sont situés au 600, boulevard De Maisonneuve Ouest, 33^e étage, Montréal (Québec) Canada, H3A 3J2 et notre principal numéro de téléphone à cette adresse est le 514 735-2023.

Liens intersociétés

Les principales filiales de la Société, leur territoire de constitution et le pourcentage de participation de la Société dans chacune d'elles sont décrits dans le tableau ci-après :

Filiale	Territoire de constitution	Pourcentage de participation
Gildan Activewear SRL	Barbade	100 %
Gildan Yarns, LLC	Delaware	100 %
Gildan Branded Apparel SRL	Barbade	100 %
Gildan Honduras Properties, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Apparel (Canada) LP	Ontario	100 %

Filiale	Territoire de constitution	Pourcentage de participation
Gildan Activewear (UK) Limited	Royaume-Uni	100 %
Gildan Textiles de Sula, S. de R.L.	Honduras	100 %
G.A.B. Limited	Bangladesh	100 %
Gildan Activewear Honduras Textile Company, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Activewear (Eden) Inc.	Caroline du Nord	100 %
Gildan Hosiery Rio Nance, S. de R.L.	Hondura	100 %
Gildan Mayan Textiles, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Charleston Inc.	Delaware	100 %
Gildan Activewear Dominican Republic Textile Company Inc.	Barbades	100 %
Gildan Honduras Trading, S. de R.L.	Honduras	100 %

Les filiales omises ne représentent individuellement pas plus de 10 % de l'actif consolidé et pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Gildan ou, collectivement, pas plus de 20 % du total de l'actif consolidé et du chiffre d'affaires consolidé au 29 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

La section suivante décrit l'évolution que notre entreprise a connue au cours des trois derniers exercices complets et présente les événements clés ayant eu une incidence sur la progression de notre entreprise.

Faits nouveaux

- Le 19 février 2020, le conseil d'administration de Gildan a approuvé une hausse de 15 % du dividende trimestriel courant et a déclaré un dividende en espèces de 0,154 \$ par action ordinaire payable le 6 avril 2020 aux actionnaires inscrits le 12 mars 2020.
- Le 19 février 2020, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (« **TSX** ») relativement au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« **OPRCN** ») à compter du 27 février 2020 en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus **9 939 154** actions ordinaires, ce qui représente environ 5 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Au 13 février 2019 (la date de référence pour l'OPRCN), la Société comptait **198 783 090** actions ordinaires émises et en circulation. La Société est autorisée à procéder à des rachats dans le cadre de l'OPRCN jusqu'au 26 février 2021, conformément aux exigences de la TSX. Les rachats seront effectués au moyen d'opérations sur le marché libre à la fois à la TSX et à la Bourse de New York (« **NYSE** ») ou par le truchement de systèmes de négociation parallèle, s'ils sont admissibles, ou encore par les autres moyens autorisés par une autorité en valeurs mobilières, y compris des applications préarrangées, des offres franches, des contrats de gré à gré aux termes d'une ordonnance de dispense relative à une offre publique de rachat délivrée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et des achats de blocs d'actions ordinaires. Aux termes de l'OPRCN, Gildan peut racheter jusqu'à 149 602 actions ordinaires chaque jour par l'intermédiaire de la TSX, soit 25 % du volume de négociation quotidien moyen à la TSX au cours de la dernière période complète de six mois civils. Le prix que Gildan doit payer pour les actions ordinaires sera égal au cours de celles-ci au moment de l'acquisition, plus le courtage, et les rachats

effectués aux termes de l'ordonnance de dispense relative à une offre publique de rachat seront réalisés avec un escompte par rapport au cours du marché conformément aux modalités de l'ordonnance.

- Le 19 février 2020, le conseil d'administration de Gildan a approuvé le renouvellement et l'adoption du régime de droits de souscription des actionnaires (le « **régime de droits** »), qui prendra effet au moment de sa ratification et de son approbation par les actionnaires de la Société à leur assemblée annuelle qui se tiendra le 30 avril 2020. Le régime de droits fera en sorte que la Société et ses actionnaires continuent de bénéficier des avantages que leur confère le régime de droits des actionnaires actuel de la Société, qui expirera à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de 2020. Le régime de droits vise à s'assurer que tous les actionnaires de la Société seront traités avec équité en cas d'offre publique d'achat ou d'une autre acquisition du contrôle de la Société. Le régime de droits n'a pas été adopté par suite d'une proposition particulière visant l'acquisition du contrôle de la Société et le conseil d'administration n'a connaissance d'aucune offre publique d'achat visant la Société qui soit imminente ou qui la menace. Le régime de droits est semblable aux régimes adoptés récemment par d'autres sociétés canadiennes et approuvés par leurs actionnaires. S'il est approuvé par les actionnaires, le régime de droits demeurera en vigueur jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2023 et comportera une option de renouvellement moyennant l'approbation des actionnaires, à moins qu'il ne soit résilié ou qu'il n'expire conformément à ses modalités. Le texte intégral du régime de droits sera déposé sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2019

- Dans le cadre des efforts qu'elle a déployés pour optimiser son système mondial de fabrication, au cours de l'exercice 2019, la Société a commencé à consolider une partie de ses activités liées au textile, aux chaussettes et à la couture, et a annoncé ses plans visant à étendre sa capacité dans certaines régions :
 - Au deuxième trimestre de 2019, la Société a réalisé l'achat d'un terrain très près de son installation existante au Bangladesh. Ce terrain servira à la construction et au développement d'un grand complexe de fabrication composé de plusieurs usines, qui devrait comprendre deux grandes installations dédiées aux textiles et aux activités de couture afférentes, pour répondre aux besoins des marchés internationaux et soutenir d'autres principaux moteurs de croissance des ventes.
 - Au troisième trimestre de 2019, la Société a consolidé sa confection de bas collants diaphanes dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement mondiale grâce à la fermeture de son installation de confection de bas collants diaphanes au Canada.
 - Au quatrième trimestre de 2019, la Société a commencé à mettre à exécution son plan de mettre fin à ses activités de textile et de couture au Mexique. Elle a commencé à ralentir la production et à relocaliser l'équipement de ces installations en Amérique centrale et dans le bassin des Caraïbes. Les activités au Mexique devraient cesser à la fin du premier trimestre de 2020.
- À la fin du quatrième trimestre de 2019, la Société a décidé de réduire considérablement le nombre d'unités de gestion de stock (« UGS ») dans sa gamme de produits à imprimer en cessant toutes ses activités d'envoi à la pièce et en mettant fin aux styles moins productifs qui se recoupent et aux UGS entre marques. Cette initiative stratégique visant une gamme de produits est un volet important de la

stratégie de « retour à la base » de la Société visant à simplifier son portefeuille de produits et à réduire la complexité de ses activités de fabrication et de distribution. Dans le cadre de cette initiative, la Société a comptabilisé des frais de 55 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 composés d'une réduction de la valeur des stocks atteignant environ 48 millions de dollars et d'une reprise de bénéfice brut de 7 millions de dollars nets liée au retour anticipé de produits dont la production d'unités de produits a été interrompue.

- Le 20 février 2019, le conseil d'administration de Gildan a approuvé une hausse de 20 % du dividende trimestriel et a déclaré un dividende en espèces de 0,134 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2019 aux actionnaires inscrits le 7 mars 2019.
- Le 20 février 2019, la Société a reçu l'approbation de la TSX pour le renouvellement de son OPRCN à partir du 27 février 2019 en vue de racheter aux fins d'annulation un maximum de 10 337 017 actions ordinaires, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Au 14 février 2019 (la date de référence de l'OPRCN), la Société avait 206 740 357 actions ordinaires émises et en circulation. La Société a reçu l'autorisation d'effectuer des rachats aux termes de l'OPRCN jusqu'au 26 février 2020, conformément aux exigences de la TSX. Au cours de la période de douze mois terminée le 13 février 2020, la Société a racheté et annulé un total de 8 251 026 actions ordinaires aux termes de l'OPRCN par l'entremise de la TSX et de la NYSE, pour un coût total de 256,8 millions de dollars.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2018

- Le 1^{er} janvier 2018, la Société a consolidé sa structure organisationnelle et a apporté des changements à la haute direction afin de mieux mettre à profit sa stratégie de mise en marché dans l'ensemble de son portefeuille de marques et d'accroître l'efficacité opérationnelle à l'échelle de l'organisation. La Société a regroupé ses secteurs des Vêtements imprimés et des Vêtements de marques en une seule division opérationnelle. Par conséquent, depuis le début de l'exercice 2018, l'information communiquée par la Société porte sur un seul secteur. Dans le cadre de ce regroupement organisationnel, nous avons centralisé les fonctions de commercialisation, de marchandisage, de ventes et d'administration, et rationalisé notre réseau de distribution.
- En 2018, la Société a regroupé et diminué une partie de sa capacité de production de chaussettes. Au troisième trimestre de l'exercice 2018, la Société a fermé une petite installation de fabrication de chaussettes en Caroline du Nord, É.-U., acquise en même temps que PEDS Chaussettes & Cie (« **Peds** »), dont la production a été transférée à notre installation de production de chaussettes Rio Nance 4, au Honduras. Au quatrième trimestre de l'exercice 2018, Gildan a aussi commencé à regrouper ses activités de production de chaussettes au Honduras en une seule installation, en transférant la majeure partie de sa production de chaussette à son installation Rio Nance 4. L'installation Rio Nance 3, l'autre installation de production de chaussettes de la Société, se consacre maintenant en grande partie à la teinture de vêtements. Au quatrième trimestre de l'exercice 2018, la société a aussi décidé de fermer l'installation de textiles AKH au Honduras, acquise en même temps qu'Anvil en 2012, qui occupait des locaux loués à l'extérieur du grand complexe de fabrication Rio Nance de la Société. La production de textiles de l'installation AHK a été transférée à la nouvelle installation de textiles de pointe de la Société, Rio Nance 6, qui a commencé ses activités à la fin du second trimestre de 2018.

- Le 21 février 2018, le conseil d'administration de Gildan a approuvé une hausse de 20 % du dividende trimestriel courant et a déclaré un dividende en espèces de 0,112 \$ par action ordinaire payable à chaque trimestre de l'exercice 2018.
- Le 21 février 2018, la Société a reçu l'approbation de la TSX relativement au renouvellement de son OPRCN à compter du 27 février 2018 en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus 10 960 391 actions ordinaires, soit environ 5 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. En date du 15 février 2018 (la date de référence pour l'OPRCN), la Société comptait 219 207 838 actions ordinaires émises et en circulation. La Société était autorisée à procéder à des rachats dans le cadre de l'OPRCN jusqu'au 26 février 2019. Le 31 juillet 2018, la Société a reçu l'approbation de la TSX relativement à la modification de son OPRCN en vue d'augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées à 21 575 761 actions ordinaires, soit environ 10 % de son flottant au 15 février 2018. Aucune autre modalité de l'OPRCN n'a été modifiée. Au cours de la période de douze mois close le 20 février 2019, la Société a racheté et annulé au total 12 634 692 actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCN par l'intermédiaire de la TSX et de la NYSE pour un coût total de 367,5 millions de dollars.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2017

- Le 8 février 2017, la Société a fait l'acquisition de la marque American Apparel® et de certains actifs d'American Apparel, LLC (« **American Apparel** »), qui a demandé d'être placée sous la protection du chapitre 11 de la loi sur les faillites des États-Unis (*Bankruptcy Code*) le 14 novembre 2016. La contrepartie totale versée pour cette acquisition s'est élevée à 98,5 millions de dollars, dont 10,5 millions de dollars étaient pour l'acquisition de stocks. L'acquisition a été financée au moyen des facilités de crédit bancaire à long terme de la Société. La marque American Apparel® est très reconnue par les consommateurs et dans le réseau nord-américain des vêtements à imprimer.
- Le 22 février 2017, le conseil d'administration de Gildan a approuvé une hausse de 20 % du dividende trimestriel et a déclaré un dividende en espèces de 0,0935 \$ par action ordinaire payable chaque trimestre de 2017.
- Le 22 février 2017, la Société a reçu l'approbation de la TSX relativement au renouvellement de son OPRCN à compter du 27 février 2017 en vue du rachat aux fins d'annulation d'au plus 11 512 267 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 17 février 2017 (la date de référence pour l'OPRCN), la Société comptait 230 245 359 actions ordinaires émises et en circulation. La Société était autorisée à faire des rachats dans le cadre de l'OPRCN jusqu'au 26 février 2018. Le 2 novembre 2017, la Société a reçu l'approbation de la TSX relativement à la modification de son OPRCN en vue d'augmenter le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées à 16 117 175 actions ordinaires, soit 7,2 % de son flottant ou 7 % des actions ordinaires émises et en circulation au 17 février 2017. Au cours de la période de douze mois close le 21 février 2018, la Société a racheté et annulé au total 11 512 267 actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCN par l'intermédiaire de la TSX et de la NYSE pour un coût total de 328,6 millions de dollars. De ce nombre, 877 000 actions ordinaires ont été rachetées aux termes de contrats de gré à gré conclus avec des vendeurs tiers sans lien de dépendance.

- Le 22 février 2017, le conseil d'administration de la Société a approuvé un nouveau régime de droits de souscription des actionnaires (le « **régime de droits existant** ») qui a pris effet au moment de sa ratification et de son approbation par les actionnaires de la Société à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 4 mai 2017. Le régime de droits existant vise à s'assurer que tous les actionnaires de la Société seront traités avec équité en cas d'offre publique d'achat ou d'une autre acquisition du contrôle de la Société. Le régime de droits existant n'a pas été adopté par suite d'une proposition particulière d'acquisition du contrôle de la Société et le conseil d'administration n'a connaissance d'aucune offre publique d'achat visant la Société qui soit imminente ou qui la menace. Le régime de droits existant demeurera en vigueur jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2020 et comporte une option de renouvellement moyennant l'approbation des actionnaires, à moins qu'il ne soit résilié ou qu'il n'expire conformément à ses modalités. Le texte intégral du régime de droits existant peut être consulté sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.
- Le 17 juillet 2017, la Société a fait l'acquisition de la quasi-totalité des actifs d'un fabricant de fil à anneaux avec deux installations situées à Columbus, en Géorgie, pour une contrepartie en trésorerie de 13,5 millions de dollars. La production aux installations de filature, qui fabriquent du fil à anneaux cardé ou peigné, servira à soutenir nos ventes de vêtements mode de base.
- Le 4 avril 2017, la Société a acquis une participation de 100 % dans un distributeur de vêtements de sport situé en Australie pour une contrepartie en espèces de 5,7 millions de dollars. Cette entreprise fait partie de la stratégie de représentation internationale de la Société.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Aperçu des activités

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours, y compris des vêtements de sport, des sous-vêtements, des chaussettes, des articles chaussants et des bas collants vendus en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine à des grossistes, à des sérigraphes ou à des décorateurs, ainsi qu'aux détaillants en Amérique du Nord, notamment les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les détaillants spécialisés, les magasins d'artisanat et les détaillants présents uniquement en ligne qui vendent directement aux consommateurs par l'entremise de leurs magasins physiques et/ou leurs plateformes de commerce électronique et aux entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie. Depuis sa création, la Société a réalisé d'importantes dépenses d'investissement pour développer sa propre chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, à grande échelle et à faible coût qui englobe la production de fil, la fabrication de textiles et de chaussettes et les activités de couture. Les installations de production de la Société sont situées en Amérique centrale, dans le bassin des Caraïbes, en Amérique du Nord et au Bangladesh.

Nous estimons que l'ensemble de compétences que nous avons acquises en matière de conception, de construction et de gestion d'installations de fabrication qui nous appartiennent, de même que les importantes dépenses d'investissement que nous avons réalisées au fil des ans dans ce domaine, lesquelles ont dépassé les niveaux d'investissement moyens dans le secteur, sont des facteurs qui nous distinguent de nos concurrents.

Plus de 90 % de nos ventes proviennent de produits que nous fabriquons nous-mêmes. Le fait de posséder et d'exploiter la vaste majorité de nos installations de fabrication nous permet de contrôler plus rigoureusement nos processus de production, les niveaux d'efficacité, les coûts et la qualité des produits, ainsi que d'assurer un service fiable dont les délais de production et les cycles de livraison sont de courte durée. De plus, le fait d'exploiter nos propres installations nous permet de nous assurer du respect de normes élevées en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Stratégie et objectifs

Pour mener à bien notre stratégie, nous mettons à profit nos avantages concurrentiels, notamment l'excellence de nos activités de fabrication, notre chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, à grande échelle et à faible coût, notre réputation d'avoir établi des pratiques exemplaires en matière d'éthique et de durabilité, nos marques reconnues et nos relations clients de longue date, ainsi que le talent de nos employés.

Retour à l'essentiel

Il y a deux ans, nous avons lancé notre plan Retour à l'essentiel qui vise à simplifier notre entreprise et à optimiser nos activités en éliminant une partie de la complexité qui s'est créée au sein de notre entreprise avec le temps au fil des acquisitions. Nous avons commencé à mettre à exécution nos plans au début de 2018, alors que nous avons réaligné notre structure organisationnelle et regroupé nos secteurs opérationnels en une division de première ligne, tout en rationalisant les fonctions d'administration, de commercialisation et de marchandisage et en regroupant certaines activités des entrepôts de distribution. En 2019, nous avons poursuivi la mise en œuvre de différentes initiatives d'optimisation. Nous nous concentrons sur les volets principaux suivants : i) la simplification de notre portefeuille de produits et la rationalisation des styles ou des unités de produits moins productifs, tout en offrant de nouveaux produits dans les secteurs de croissance où nous sommes moins présents en Amérique du Nord et à l'international; ii) l'accroissement de notre avantage au chapitre des coûts de fabrication et de notre flexibilité en augmentant nos capacités de production grâce à de nouvelles initiatives d'expansion de la capacité en Amérique centrale et au Bangladesh et en regroupant les installations de fabrication de textiles, de chaussettes et de couture à coût plus élevé dans certaines de nos installations de fabrication existantes; et iii) l'optimisation de notre réseau et de notre infrastructure de distribution en mettant à profit notre réseau de distribution des vêtements à imprimer, y compris en abandonnant les activités de distribution à la pièce, ainsi qu'en exploitant les capacités de distribution de nos partenaires dans les domaines de la vente au détail et du commerce électronique. Notre approche Retour à l'essentiel consiste à mettre la priorité sur ce que nous faisons le mieux et à rester près des racines de notre succès, c'est-à-dire être un fabricant de vêtements de base de classe mondiale et mettre à profit nos compétences de base pour promouvoir nos quatre principaux moteurs stratégiques de croissance.

1. Accroître la part de marché dans les vêtements à imprimer

Dans la catégorie des vêtements à imprimer, plusieurs tendances ont une influence positive sur nos perspectives de croissance globales, y compris l'arrivée de commerçants en ligne qui offrent des produits imprimés personnalisés et qui rendent les vêtements décorés plus accessibles aux particuliers et aux petites entreprises. De plus, les progrès dans l'impression numérique en termes de rapidité, d'accessibilité et de qualité, de même

que la réduction des barrières à l'entrée grâce aux coûts de lancement moins élevés que ceux de la sérigraphie traditionnelle, ont créé de nouvelles occasions pour les décorateurs et les commerçants en ligne.

1.1 Favoriser la croissance de la part de marché dans les produits de plus grande valeur faits de fil à anneaux

Dans le réseau nord-américain des vêtements à imprimer, la Société s'est concentrée dans le passé sur la catégorie des vêtements de sport de base, confectionnés essentiellement avec du fil de coton à fibres libérées et du tissu tubulaire, et elle a accru considérablement sa part de marché au fil des ans, la marque Gildan® devenant dominante dans cette catégorie. Au cours des dernières années, nous avons constaté une accélération de la demande de tissus plus doux et plus légers, souvent appelés produits mode de base. Ces produits sont confectionnés avec des fils de coton à anneaux de plus haute qualité et/ou des fils faits de fibres mélangées et ils peuvent être plus cintrés, présenter des coutures sur les côtés et être extensibles, entre autres caractéristiques. Au cours des dernières années, nous avons commencé à nous positionner pour devenir concurrentiels et accroître notre part de marché dans cette catégorie de vêtements à imprimer. Nous avons développé et acquis des marques qui, à notre avis, sont bien positionnées pour générer une croissance dans les vêtements mode de base. Nous avons investi dans l'aménagement de nos propres installations de filature, ce qui assure notre approvisionnement économique en fil à anneaux. De plus, notre plus récente installation de fabrication de textiles, Rio Nance 6, dont la production a débuté en 2018, est en phase de démarrage avec du nouveau matériel conçu pour assurer une production plus efficace de vêtements mode de base. Notre portefeuille de marques mode chapeautées par la marque Gildan® s'adressant aux consommateurs qui privilégient le rapport qualité-prix comprend les marques Gildan® Softstyle®, Gildan® Hammer™ et Anvil® par Gildan®. De plus, sous la gamme Gildan Performance® nous commercialisons des produits qui présentent des caractéristiques d'évacuation de l'humidité et des propriétés antimicrobiennes pour un confort et une performance de longue durée. Notre offre de vêtements mode à prix plus élevés comprend la marque American Apparel® qui est positionnée comme une marque haut de gamme dans la catégorie des vêtements mode de base et la marque Comfort Colors®, une autre marque haut de gamme qui offre des vêtements de sport teints en plongée. Plus récemment, nous avons lancé une nouvelle gamme de chandails sport à la mode sous la marque Prim + Preux®. Compte tenu de notre portefeuille étoffé qui couvre un large éventail de procédés de fabrication, de poids et de styles à différents prix, soutenu par des activités de fabrication économiques, incluant des capacités de filature, nous sommes d'avis que la Société est en bonne position pour favoriser une position de chef de file dans les produits faits de fil à anneaux, pour renforcer ses marques de base et pour enregistrer une croissance dans les catégories où elle est moins présente.

1.2 Générer une croissance à l'international

Nous cherchons également à poursuivre notre croissance dans les réseaux des vêtements à imprimer sur les marchés internationaux, principalement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine où nous estimons que les occasions à saisir sont vastes. Nos ventes à l'extérieur des États-Unis et du Canada représentent actuellement un peu plus de 10 % du total de nos ventes nettes consolidées. Nous continuons d'accroître notre capacité de fabrication pour soutenir un accroissement de notre pénétration de ces marchés où notre croissance a par le passé été quelque peu restreinte par la disponibilité de la capacité. Nous avons augmenté la capacité de notre plus petite installation de fabrication au Bangladesh, qui soutient surtout nos marchés internationaux. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2019, nous avons acquis une grande parcelle de terrain au Bangladesh

annoncé des plans pour accroître sensiblement nos capacités de fabrication dans ce pays au moyen de la construction et du développement d'un important complexe de fabrication comptant plusieurs installations, ce qui, selon la Société, se traduira par une amélioration de son positionnement pour desservir les marchés internationaux et soutenir les autres principaux moteurs de croissance des ventes. L'accroissement prévu de la capacité au Bangladesh devrait nous permettre de desservir les marchés européen et asiatique exclusivement à partir du Bangladesh et de libérer la capacité de production en Amérique centrale, laquelle est actuellement consacrée à une partie de nos besoins sur le marché européen. La capacité libérée en Amérique centrale devrait servir à soutenir la croissance progressive des ventes en Amérique du Nord et en Amérique latine. En plus d'accroître notre capacité de fabrication pour soutenir la croissance des vêtements à imprimer à l'international, nous avons aussi l'intention de mettre à profit l'étendue de notre gamme de produits de base nord-américains pour développer et élargir davantage notre offre de produits à l'international et pour accroître la rentabilité de nos ventes à l'international.

2. Utiliser nos marques de détail pour faire naître de nouvelles occasions

Les marques de détail de Gildan, dont Gildan®, American Apparel®, GoldToe®, Peds®, Secret® et leurs sous-marques, ainsi que Under Armour®, une marque sous licence pour les chaussettes, sont bien établies dans le réseau de la vente au détail, étant offertes dans des magasins ayant pignon sur rue et sur les plateformes électroniques. Le commerce électronique occupe une place grandissante dans le secteur de la vente au détail, et nous sommes conscients de l'occasion qui s'offre à nous d'accroître la présence en ligne de notre marque. Nous visons la croissance des ventes de nos marques auprès des détaillants, en ciblant plus précisément les clients présents dans tous les canaux. Dans le cadre de notre stratégie Retour à l'essentiel, nous mettons l'accent sur nos compétences de base, offrant à nos clients des capacités de fabrication fiables à grande échelle de produits de haute qualité à bon prix tout en nous efforçant de tirer parti de la portée et de la force de l'infrastructure de commerce électronique et des vastes capacités de distribution de nos clients.

3. Tirer parti du virage vers les marques privées

Au cours des dernières années, nous avons constaté la renaissance des marques privées de détaillants traditionnels qui cherchent à différencier leurs offres et à augmenter leur rentabilité. Tout en continuant de viser la croissance des ventes de nos propres marques, à la lumière de la tendance croissante parmi les détaillants de se tourner vers leurs propres marques privées, en particulier les marchands du marché de masse, la Société reconnaît qu'elle est en excellente position pour approvisionner les détaillants qui recherchent des fabricants fiables à grande échelle et à faible coût pour répondre aux exigences de leurs programmes de marques privées. La Société a l'intention de rechercher des programmes de marques privées qui cadrent avec ses critères opérationnels et financiers, dont la complexité des produits et du nombre d'unités de produits, la taille du programme, les cibles de rendement financier, la durée ou les modalités de résiliation de l'entente et les besoins d'investissement en fonds de roulement, entre autres facteurs à prendre en compte. Nous avons aussi établi des relations solides et nous visons à faire croître nos ventes en tant que partenaire de la chaîne d'approvisionnement d'importantes marques mondiales de premier rang axées sur le sport et le style de vie, pour lesquelles nous fabriquons des produits, mais avec lesquelles nos marques ne sont pas en concurrence directe. Ces clients commercialisent leurs marques dans leurs propres magasins de vente au détail, en ligne et/ou dans les points de vente d'autres détaillants. Nous estimons que nous sommes bien positionnés pour desservir des marques mondiales qui cherchent de plus en plus à s'approvisionner auprès de fabricants qui

répondent à des critères rigoureux de qualité et de responsabilité sociale et qui sont stratégiquement situés dans l'hémisphère occidental. De plus, la majorité de nos ventes à des marques mondiales grand public axées sur le style de vie proviennent principalement de la vente de vêtements de sport. Au cours des dernières années, nous avons également vendu des chaussettes à l'un de nos clients de marques mondiales grand public, et nous estimons qu'il y a là une occasion de mettre à profit nos relations avec ces clients afin d'accroître nos ventes de vêtements de sport et de chaussettes et de prendre de l'expansion au sein d'autres catégories de produits que nous fabriquons, tels que les chaussettes et les sous-vêtements.

4. Améliorer la croissance des ventes et du bénéfice avec des acquisitions qui complètent notre stratégie

Nous croyons être en mesure d'améliorer la croissance des ventes et du bénéfice grâce à des acquisitions stratégiques complémentaires; à cet effet, nous avons accès à des flux de trésorerie disponibles, et à une capacité de financement par emprunt pour saisir les occasions répondant à nos critères. Au cours de la dernière décennie, nous avons conclu des acquisitions qui nous ont permis d'ajouter des marques à notre portefeuille ou d'étoffer notre offre de produits, d'accroître nos capacités de fabrication ou encore d'élargir notre distribution ou d'accroître notre présence sur des marchés géographiques. Les trois considérations principales autour desquelles nous avons élaboré nos critères d'évaluation des occasions d'acquisition sont notamment : 1) la complémentarité stratégique, 2) la facilité d'intégration et 3) des cibles financières, notamment des seuils de rendement des investissements, fondées sur notre coût en capital ajusté en fonction des risques.

Présentation des secteurs opérationnels

Par suite d'une réorganisation interne qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018 et qui a donné lieu à la consolidation de la structure organisationnelle des divisions de la Société, la Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.

Nos activités

Marques, produits et clientèle

Les produits que fabrique et vend la Société sont commercialisés sous des marques qui lui appartiennent, dont les marques Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, Gildan® HammerMC, Prim + Preux®, GoldToe®, Anvil® par Gildan®, Alstyle®, Secret®, Silks®, Kushyfoot®, Secret Silky®, Therapy PlusMC, Peds® et MediPeds®. Grâce à une licence pour les chaussettes offrant des droits de distribution exclusifs aux États-Unis et au Canada, la Société vend aussi des chaussettes sous la marque Under Armour®. De plus, nous fabriquons des produits pour approvisionner une sélection d'importantes marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie, ainsi que certains clients de la vente au détail qui commercialisent ces produits sous leurs propres marques.

Nos principales catégories de produits comprennent les vêtements de sport (hauts et bas), les articles chaussants et les sous-vêtements. Nous assurons la fabrication de la vaste majorité de ces produits. Certaines de nos marques couvrent aussi d'autres catégories comme la lingerie, les bas collants diaphanes et les vêtements aminçissants, que nous nous procurons principalement auprès de fournisseurs tiers.

Nous vendons principalement nos vêtements de sport sans motif, sans imprimé ni embellissement. Ces vêtements de sport sont vendus principalement à des distributeurs de vente en gros dans le réseau de vêtements à imprimer, lesquels vendent ensuite les vêtements sans motif à des imprimeurs sérigraphes ou à des entreprises d'embellissement de vêtements qui les décorent de motifs et de logos, et qui, pour leur part,

revendent les vêtements de sport imprimés auprès d'un éventail très diversifié de consommateurs. Ceux-ci incluent des établissements d'enseignement, des vendeurs d'articles de sport, des marchandiseurs pour des événements spéciaux, des distributeurs d'articles promotionnels, des organismes de bienfaisance, des promoteurs des secteurs du divertissement, du voyage et du tourisme, de même que des détaillants. Les vêtements de sport peuvent servir à différentes utilisations, que ce soit en tant qu'uniformes professionnels, scolaires ou sportifs, ou simplement pour conférer une identité individuelle ou communiquer l'appartenance à des groupes ou à des équipes. Nous vendons aussi des vêtements de sport à divers détaillants, en plus des sous-vêtements et des chaussettes pour hommes, femmes et enfants, de même que d'autres articles chaussants comme des bas collants et des leggings. Parmi ces détaillants figurent les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les magasins de sport spécialisés, les magasins d'artisanat, les détaillants en alimentation et pharmacies, les magasins à un dollar et les clubs-entrepôts, lesquels vendent tous aux consommateurs dans leurs magasins ayant pignon sur rue. Les consommateurs achètent aussi nos produits en ligne par l'entremise des plateformes de commerce électronique, y compris les détaillants présents uniquement en ligne et les plateformes de commerce électronique de notre clientèle de détaillants ayant pignon sur rue. En plus de vendre nos produits à des détaillants, nous assurons la fabrication de produits que nous vendons à une sélection d'importantes entreprises de marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie qui distribuent les produits dans le réseau de la vente au détail.

Le tableau qui suit résume notre offre de produits et de marques :

Principales catégories de produits	de	Détails de la gamme de produits	Marques
Vêtements sport	de	t-shirts, hauts et bas molletonnés et chandails sport	Gildan®, Gildan Performance®, Gildan Platinum® ¹⁾ , Gildan® Hammer™, Comfort Colors® ²⁾ , American Apparel®, Anvil® par Gildan®, Alstyle® ²⁾ , Prim + Preux®, GoldToe®
Articles chaussants		chaussettes sport, habillées, tout-aller et chaussettes de travail, chaussettes invisibles, chaussettes thérapeutiques ⁴⁾ , bas collants diaphanes ⁵⁾ , collants ⁵⁾ et leggings ⁵⁾	Gildan®, Gildan Platinum® ¹⁾ , Under Armour® ³⁾ , GoldToe®, PowerSox®, GT a GoldToe Brand®, Silver Toe®, Signature Gold by Goldtoe®, Peds®, MediPeds®, Kushyfoot® ¹⁾ , Therapy Plus® ¹⁾ , All Pro®, Secret® ¹⁾ , Silks® ¹⁾ , Secret Silky®, American Apparel®
Sous-vêtements		sous-vêtements pour hommes et pour garçons (hauts et bas) et petites culottes pour femmes	Gildan®, Gildan Platinum® ¹⁾
Lingerie		vêtements aminçissants pour femmes et accessoires de lingerie	Secret® ¹⁾ , Secret Silky®

1) Gildan Platinum® et Kushyfoot® sont des marques de commerce déposées aux États-Unis. Secret®, Silks® et Therapy Plus® sont des marques de commerce déposées au Canada.

2) Comfort Colors® et Alstyle® sont des marques de commerce déposées aux États-Unis.

3) En vertu d'un contrat de licence pour les chaussettes seulement – droits de distribution exclusifs aux États-Unis et au Canada.

4) Applicable seulement à Therapy Plus® et à MediPeds®.

5) Applicable seulement à Secret®, à Silks®, à Secret Silky® et à Peds®.

Fabrication

La vaste majorité de nos produits sont fabriqués dans des installations qui nous appartiennent et que nous gérons. Dans une moindre mesure, nous avons également recours à des sous-traitants pour combler le reste de nos besoins. Nos activités de fabrication verticalement intégrées comprennent des installations à forte intensité de capital pour la filature, la fabrication de textiles et la confection de chaussettes, ainsi que des installations de couture nécessitant une main-d'œuvre importante. Nos installations de fabrication sont situées dans quatre

centres de fabrication principaux, plus précisément aux États-Unis, en Amérique centrale, dans le bassin des Caraïbes et au Bangladesh. Toutes nos installations de filature sont situées aux États-Unis, tandis que les installations de fabrication de textiles, les installations de couture et les installations de fabrication de chaussettes se trouvent dans les autres centres de fabrication mentionnés précédemment, dont le plus important est situé en Amérique centrale, au Honduras.

Afin de soutenir la croissance additionnelle des ventes, nous continuons d'accroître notre capacité de fabrication en Amérique centrale et au Bangladesh et nous investissons dans la technologie afin d'accroître nos capacités de production de vêtements mode de base et de performance.

Le tableau suivant résume nos principales activités de fabrication par région.

	États-Unis	Amérique centrale	Bassin des Caraïbes	Mexique	Asie
Installations de filature¹⁾ : transformation du coton, du polyester et d'autres fibres en fil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarkton, Caroline du Nord ▪ Cedartown, Géorgie ▪ Columbus, Géorgie ▪ Salisbury, Caroline du Nord (2 installations) ▪ Mocksville, Caroline du Nord ▪ Eden, Caroline du Nord 				
Installations de fabrication de textiles : tissage du fil pour fabriquer du tissu, teinture et découpage du tissu		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Honduras (4 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ République dominicaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agua Prieta⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bangladesh
Installations de couture²⁾ : assemblage et couture du tissu coupé		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Honduras (3 installations) ▪ Nicaragua (3 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ République dominicaine (3 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hermosillo⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bangladesh
Installation de teinture de vêtements³⁾ : processus de teinture pigmentaire ou de teinture réactive		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Honduras 			
Installations de confection d'articles chaussants : transformation de fil en chaussettes finies ou en bas collants diaphanes		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Honduras 			

1) Bien que nous produisions à l'interne la majorité du fil dont nous avons besoin, nous avons également recours à des tiers fournisseurs de fil, principalement aux États-Unis, pour combler le reste de nos besoins de fil.

2) Bien que nous gérons la majorité de nos installations de couture, nous avons également recours aux services de couture de sous-traitants, principalement en Haïti, au Nicaragua et dans d'autres régions de l'Amérique centrale pour combler le reste de nos besoins de couture.

3) La teinture des vêtements est une caractéristique exclusive des vêtements Comfort Colors®, et elle nécessite un processus de teinture différent de celui que nous utilisons habituellement pour teindre la majorité de nos vêtements. Nos installations de teinture sont situées dans notre installation Rio Nance 3 au Honduras.

4) Les activités au Mexique devraient cesser à la fin du premier trimestre de 2020. Se reporter à la rubrique « Faits nouveaux au cours de l'exercice 2019 ».

Environnement concurrentiel

Le marché des vêtements de base où nous offrons nos produits est hautement concurrentiel et en constante évolution. L'évolution de la dynamique du marché, comme la croissance du magasinage en ligne, la tendance à la baisse de l'achalandage dans les magasins ainsi que les fermetures et les regroupements de magasins de détaillants rendent la concurrence plus vive. La concurrence s'exerce généralement sur le plan des prix, de la qualité et de l'uniformité, de l'ajustement, du style, des marques et du service. Pour livrer concurrence à ces égards, nous mettons à profit nos avantages concurrentiels, notamment nos installations de fabrication stratégiquement situées et notre chaîne d'approvisionnement, notre grande envergure, notre structure de coûts, nos capacités de distribution à l'échelle mondiale et le positionnement de nos marques sur les marchés que nous desservons. Ce ne sont pas tous nos concurrents qui assurent la confection de leurs propres produits, et parmi ceux qui le font, nous croyons être ceux dont l'intégration verticale est la plus poussée. Plus précisément, notre intégration verticale commence avec le fait de posséder et d'exploiter des installations de filature à grand volume où nous produisons du fil qui sert ensuite à fabriquer des textiles dans nos installations de fabrication de textiles, avant que ceux-ci soient coupés et assemblés dans les installations de couture que nous opérons. Nous estimons que notre ensemble de compétences en matière de fabrication, de même que la vaste infrastructure de chaîne d'approvisionnement que nous avons établie et à laquelle nous avons consacré des dépenses d'investissement importantes au fil du temps représentent des avantages concurrentiels clés.

Nous faisons face à la concurrence de fabricants ou de fournisseurs de vêtements de base pour la famille établis aux États-Unis et à l'étranger, de grande envergure et de plus petite taille. Parmi les plus grands fabricants qui sont en concurrence avec nous en Amérique du Nord, on compte Fruit of the Loom, Inc., filiale de Berkshire Hathaway Inc., qui nous livre concurrence au moyen de ses propres marques et de celles de sa filiale, Russell Corporation, ainsi que Hanesbrands Inc. Ces deux sociétés exercent des activités de fabrication à partir de certaines des mêmes régions géographiques que Gildan et livrent concurrence à la Société principalement dans les mêmes catégories de vêtements de base et par l'intermédiaire de réseaux de distribution communs en Amérique du Nord et sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les chaussettes et les sous-vêtements, nos concurrents comprennent aussi Renfro Corporation, Jockey International, Inc. et Kayser Roth Corporation. De plus, nous sommes en concurrence avec des sociétés américaines de plus petite taille qui vendent à des distributeurs de vente en gros de vêtements de sport à imprimer ou qui exercent leurs activités à ce titre, comme Next Level Apparel, Color Image Apparel, Inc. (propriétaire de la marque Bella + Canvas) et Delta Apparel Inc., ainsi que des manufacturiers situés en Amérique centrale et au Mexique qui approvisionnent aussi ce réseau. La concurrence vient aussi notamment des diverses marques privées contrôlées et vendues par bon nombre de nos clients, dont des grossistes dans les réseaux des vêtements à imprimer et des détaillants. Au cours des dernières années, nous avons observé un accroissement de l'offre de marques privées, en particulier dans la vente au détail sur le marché de masse, qui remplacent l'offre de produits de marques. Même si les marques privées font concurrence aux marques de la Société, le virage des détaillants vers les marques privées crée aussi des occasions lucratives pour la Société, puisque ces détaillants recherchent des fournisseurs stratégiques possédant nos capacités de fabrication afin de soutenir leur offre de produits.

Représentation, commercialisation et distribution

À partir de notre bureau de représentation et de commercialisation international situé à Christ Church, à la Barbade, nous avons établi nos fonctions régissant la clientèle, notamment la gestion des ventes, la commercialisation, le service à la clientèle, la gestion du crédit, la prévision des ventes et la planification de la production, ainsi que la gestion des stocks et la logistique. Nous avons aussi des bureaux de représentation aux États-Unis. Nous avons établi des activités de distribution étendues essentiellement en ayant recours à des centres de distribution gérés et exploités à l'interne. Nos produits sont distribués principalement à partir de grands centres de distribution et de plus petites installations que nous exploitons aux États-Unis et à partir des installations de distribution qui nous appartiennent au Honduras. Nous utilisons aussi des entrepôts de tierces

parties situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie pour répondre à certains besoins de distribution supplémentaires.

Clientèle

Nous vendons nos vêtements de sport, sous-vêtements, chaussettes, bas de nylon et produits chaussants à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes ou des décorateurs, ainsi qu'à des détaillants qui les vendent aux consommateurs dans leurs magasins physiques et/ou par l'entremise de leurs plateformes de commerce électronique. Dans le réseau des vêtements à imprimer, nous vendons nos produits dans plus de 60 pays en Amérique du Nord, en Europe, dans la région Asie-Pacifique ainsi qu'en Amérique latine, principalement auprès des distributeurs de vente en gros et, dans une proportion moindre, auprès de grands sérigraphes ou décorateurs. Nos produits dans le réseau du détail nord-américain sont vendus à un large éventail de détaillants, y compris des détaillants de masse, des grands magasins, des chaînes nationales et régionales, des détaillants spécialisés dans les articles de sport, des magasins d'artisanat, des détaillants en alimentation et pharmacies, des magasins du dollar et des clubs-entrepôts. Nos clients achètent également nos produits en ligne, par l'intermédiaire de plateformes électroniques, notamment chez les détaillants faisant le commerce uniquement en ligne et sur les plateformes électroniques de commerces traditionnels. Pour l'exercice 2019, notre chiffre d'affaires a atteint 2 823,9 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2019, les produits que nous avons vendus aux États-Unis, au Canada et sur d'autres marchés internationaux ont compté pour 85,0 %, 4,1 % et 11,0 % du chiffre d'affaires total, respectivement. Se reporter à la note 25 des états financiers annuels de 2019, laquelle est intégrée par renvoi dans les présentes, pour connaître la ventilation géographique et par groupe de produits de notre chiffre d'affaires total pour chacun des deux derniers exercices.

Notre clientèle totale se compose d'un nombre relativement faible de clients importants. Au cours de l'exercice 2019, notre client le plus important a représenté 18,6 % de notre chiffre d'affaires total et nos dix plus importants clients ont représenté 59,4 % de notre chiffre d'affaires total. Bien que nous entretenions des relations de longue date avec bon nombre de nos clients, les contrats que nous avons conclus avec eux ne les obligent pas à acheter une quantité minimale de nos produits. Nous évaluons plutôt leurs besoins prévus et nous planifions alors notre production et notre stratégie de mise en marché en conséquence.

Matières premières

Le coton et les fibres de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Le coton entre dans la fabrication à la fois du fil 100 % coton et des mélanges de fils alors que le polyester est utilisé dans la fabrication à la fois des mélanges de fils et des fils 100 % polyester. Les fibres de coton utilisées dans la fabrication du fil dans nos installations de filature internes sont généralement achetées directement à des marchands de coton pour livraison future à un prix prédéterminé aux termes de contrats, comme la direction le juge approprié. De même, pour la majorité des fibres de polyester, le prix est négocié directement avec les fournisseurs annuellement, sous réserve de la fluctuation du prix de certains composants du polyester.

Au cours de l'exercice 2019, la plupart de nos besoins en fil pour la production de nos gammes de produits ont été comblés par nos six usines de filature situées à Cedartown, en Géorgie, à Columbus, en Géorgie, à Clarkton,

en Caroline du Nord, à Salisbury, en Caroline du Nord, et à Mocksville, en Caroline du Nord, et aux termes des contrats d'approvisionnement à long terme que nous avons conclus avec des tiers fournisseurs. Nos besoins en fil pour nos activités au Bangladesh sont pourvus par des fileurs locaux et régionaux. Nous prévoyons que ces fournisseurs continueront de répondre à la plupart de nos besoins en fil.

Les principales sources d'énergie utilisées dans nos usines de fabrication sont i) la biomasse, le coke de pétrole, le mazout lourd et le gaz naturel, qui servent à générer la vapeur nécessaire au processus de production, et ii) l'électricité, qui sert à faire fonctionner l'équipement de production et de climatisation. Le mazout lourd utilisé dans nos activités est fourni par des tiers fournisseurs locaux, et le prix dépend grandement des prix sur le marché international du mazout lourd. Le gaz naturel est utilisé dans nos activités au Bangladesh et il est obtenu auprès de tiers fournisseurs locaux. Les besoins en électricité de notre complexe de fabrication situé en République dominicaine ainsi que de nos installations mexicaines sont comblés par la société de service public d'électricité locale. Notre complexe de Rio Nance, au Honduras, est passé en 2016 d'une alimentation assurée par le réseau public à une alimentation aux termes d'un contrat privé à long terme qui fournit maintenant 100 % de l'électricité dont nous avons besoin. Dans les deux cas, le prix de l'électricité est variable et est lié en grande partie au prix du pétrole sous-jacent.

La biomasse tirée des déchets agricoles provient de tiers fournisseurs privés et fournit une partie importante de l'énergie thermique (ou la vapeur) pour nos activités en République dominicaine et au Honduras. Nous prévoyons que nos besoins en matière de biomasse augmenteront progressivement au cours des prochaines années. Nous exploitons un système de génération de vapeur à partir de résidus de biomasse en République dominicaine depuis 2010, lequel a contribué à réduire les coûts énergétiques qui sont associés à notre production de textile en République dominicaine. De même, nous avons commencé à exploiter une installation de génération de vapeur à partir de résidus de biomasse au Honduras en 2010 et exploitons actuellement trois installations semblables au complexe de Rio Nance, au Honduras, afin d'appuyer nos deux usines de confection de chaussettes ainsi que de répondre à la majeure partie de nos besoins en vapeur dans nos activités de fabrication de textile. Dans le but d'optimiser notre consommation d'énergie, nous avons installé des refroidisseurs à absorption qui récupèrent l'énergie thermique de la vapeur émise à partir de résidus de biomasse pour créer de l'eau froide qui circule dans plusieurs systèmes de climatisation de nos installations, diminuant ainsi notre consommation d'électricité au Honduras de près de 4,5 MW depuis 2016. La Société a mis en place une technologie avancée pour améliorer la production de vapeur générée à partir de résidus de biomasse afin de répondre à l'augmentation de sa capacité de production de textiles au fur et à mesure des besoins à venir.

Nous achetons aussi des produits chimiques, des teintures et des garnitures auprès de divers fournisseurs. Ces produits ont toujours été disponibles en quantités suffisantes.

Systèmes d'information de gestion

Nos systèmes de gestion de l'information sont composés d'un large éventail de chaînes d'approvisionnement et de systèmes financiers. Les systèmes comprennent des applications liées au développement des produits, à la planification, à la fabrication, à la distribution, à la représentation, aux ressources humaines et à la présentation de l'information financière. Nous continuons d'investir dans les technologies afin de mettre nos systèmes à

niveau et d'améliorer notre efficacité, notamment pour appuyer le commerce électronique et la gestion des relations avec les clients.

Variabilité saisonnière et autres facteurs faisant varier les résultats et la situation financière

Les résultats opérationnels de nos périodes intermédiaires et de nos exercices varient sous l'effet de certains facteurs, incluant, sans s'y limiter, les variations de la demande des utilisateurs finaux et de nos clients, la décision de nos clients d'augmenter ou de diminuer leurs stocks, les variations de la composition de nos ventes et les fluctuations des prix de vente et des coûts des matières premières. Même si nos produits sont vendus tout au long de l'année, nos affaires fluctuent en fonction des variations saisonnières de la demande, ce qui fait varier nos résultats opérationnels sur une base trimestrielle. Bien que certains produits connaissent une période de pointe saisonnière relativement à la demande, la dynamique de la concurrence peut influencer sur le moment des achats des clients, menant à des tendances saisonnières qui peuvent varier d'un exercice à l'autre. Historiquement, la demande de t-shirts atteint un creux au quatrième trimestre et un sommet au deuxième trimestre de l'année, alors que les distributeurs s'approvisionnent en prévision de la haute saison estivale. La demande pour les vêtements molletonnés est habituellement plus grande aux deuxième et troisième trimestres de chaque année, soit à l'approche de l'automne et de l'hiver. Les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements sont plus élevées pendant le deuxième semestre de l'année, lors de la rentrée scolaire et de la saison des ventes du temps des Fêtes de Noël. Ces tendances saisonnières des ventes dans le secteur entraînent aussi des fluctuations de nos stocks tout au long de l'année.

Nos résultats subissent aussi l'influence de la fluctuation des prix des matières premières et des coûts des autres intrants. Les fibres de coton et les fibres de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Nous avons également recours à des produits chimiques, des colorants et des garnitures que nous nous procurons auprès de divers fournisseurs. Les prix du coton fluctuent en fonction de la demande des consommateurs, de l'offre mondiale, qui peut subir l'impact des conditions météorologiques pendant une année donnée, de la spéculation sur les marchés des marchandises, des évaluations et des fluctuations relatives de la monnaie du pays producteur par rapport à la monnaie du pays consommateur et d'autres facteurs qui sont généralement imprévisibles. Bien que nous concluions des contrats d'achat et des instruments financiers dérivés avant livraison qui visent à fixer des prix fermes pour la composante coton de nos besoins en fil, les prix que nous payons pour le coton peuvent fluctuer considérablement d'une période intermédiaire ou d'un exercice à l'autre. Les coûts de l'énergie comptabilisés dans nos résultats opérationnels sont également affectés par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et du pétrole, ce qui peut aussi avoir une influence sur les frais de transport et sur le coût des divers intrants utilisés dans notre production, comme les fibres de polyester, les produits chimiques, les colorants et les garnitures. Les variations du coût des matières premières se reflètent initialement dans le coût des stocks; elles se répercutent sur le bénéfice net seulement lorsque les stocks respectifs sont vendus.

Les acquisitions d'entreprises peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des résultats. Il n'y a eu aucune acquisition d'entreprise importante au cours des huit derniers trimestres. Par ailleurs, les décisions de la direction de regrouper ou de réorganiser ses activités, notamment de fermer des installations, peuvent engendrer des coûts de restructuration importants au cours d'une période intermédiaire ou d'un exercice. La rubrique 5.4.5 intitulée « Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » de notre rapport

de gestion annuel 2019 présente une analyse des coûts liés aux activités de restructuration et aux acquisitions d'entreprises de la Société. Les dépréciations d'actifs, incluant les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, les provisions pour stocks abandonnés et les pertes de valeur d'actifs à long terme, peuvent aussi faire varier nos résultats. La rubrique 5.3.1 intitulée « Développements récents » de notre rapport de gestion annuel 2019 décrit l'initiative stratégique de la Société visant à réduire sensiblement le nombre d'unités de produits dans sa gamme de vêtements à imprimer, laquelle a donné lieu à des charges de 55 millions de dollars qui ont pesé sur le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2019. La rubrique 5.4.4 intitulée « Perte de valeur des créances clients » de notre rapport de gestion annuel 2019 présente une analyse des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, y compris l'augmentation de 24 millions de dollars de la perte de valeur des créances clients qui a été comptabilisée au premier trimestre de l'exercice 2019.

Les montants présentés relativement aux ventes nettes, au coût des ventes, aux charges de vente et aux charges générales et administratives, ainsi qu'aux charges financières ou produits financiers, varient en fonction du taux de change de certaines devises par rapport au dollar américain, tel qu'il est décrit à la rubrique « Gestion des risques financiers » de notre rapport de gestion annuel 2019. La Société recourt à l'occasion à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

Réglementation commerciale

En tant que société multinationale, nous sommes touchés par les tarifs nationaux, notamment l'imposition éventuelle de droits antidumping ou compensatoires sur nos matières premières ou sur nos produits finis, par les lois sur le commerce international ainsi que par les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférence commerciale dans les pays où nous exerçons nos activités, où nous nous approvisionnons et où nous vendons des produits. En vue de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale, nous avons situé nos usines de fabrication dans des emplacements stratégiques afin de bénéficier de divers accords de libre-échange et programmes de préférence commerciale. En outre, la direction surveille constamment les nouveaux développements et évalue les risques se rapportant aux droits de douane, notamment aux droits antidumping et compensatoires, aux tarifs et aux restrictions commerciales qui pourraient influencer sur notre approche en ce qui a trait à la fabrication et à l'approvisionnement à l'échelle mondiale, et apporte les ajustements nécessaires.

Les États-Unis ont mis en œuvre plusieurs accords de libre-échange et programmes de préférence commerciale pour améliorer les échanges avec certains pays, comme l'Accord de libre-échange nord-américain (« **ALENA** »), qui devrait être remplacé par l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (« **ACEUM** ») dont il sera discuté ci-après, l'accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis (« **CAFTA-DR** »), la loi intitulée *Caribbean Basin Trade Partnership Act* (« **CBTPA** ») et la loi intitulée *Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act* (« **HOPE** »), qui permettent aux textiles et aux vêtements admissibles des pays participants d'avoir accès sans droits de douane au marché américain.

Les États-Unis ont adopté le CAFTA-DR et la loi HOPE (dans sa version modifiée par la législation HOPE II en 2008 et par la législation relative au Haitian Economic Lift Program en 2010), afin de consolider et de développer les relations économiques des États-Unis avec l'Amérique centrale, la République dominicaine et Haïti et d'étendre

le commerce avec cette région et ces pays où nous exerçons d'importantes activités de fabrication et d'exploitation.

À la suite du retrait des États-Unis du Partenariat transpacifique (« **PTP** ») en janvier 2017, les autres pays membres du PTP, soit l'Australie, le Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam, ont négocié et conclu un accord commercial modifié, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (« **PTPGP** »). Le PTPGP a été ratifié par l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Vietnam et est officiellement entré en vigueur le 30 décembre 2018. Les autres pays membres (le Brunei, le Chili, la Malaisie et le Pérou) ne bénéficieront de cet accord et ne seront liés par celui-ci qu'une fois leur processus de ratification complété. Le PTPGP pourrait nuire à notre position concurrentielle dans certains des pays où nous vendons nos produits.

En 2018, les États-Unis, le Canada et le Mexique ont terminé la renégociation de l'ALENA, l'ACEUM. L'ACEUM devrait remplacer l'ALENA lorsqu'il aura été ratifié par chacun des pays membres. Le Mexique et les États-Unis ont déjà ratifié l'ACEUM et le Canada devrait le faire en 2020. L'ACEUM harmonise mieux les règles d'origine régissant l'industrie du vêtement avec celles du CAFTA-DR. L'ALENA demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'ACEUM soit ratifié par chacun des pays membres.

Le Canada et le Honduras ont en place un accord de libre-échange qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2014. Cet accord permet aux textiles et aux vêtements admissibles du Honduras de bénéficier d'un accès sans droits de douane au marché canadien. Le Canada offre aussi un traitement tarifaire préférentiel pour certains vêtements admissibles en provenance de pays moins développés, notamment Haïti, le Cambodge et le Bangladesh.

L'importation sur le marché mexicain peut donner droit à des préférences commerciales aux termes des accords de libre-échange en vigueur avec le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et le Honduras. En outre, l'accord commercial régional entre la Colombie et les pays du Triangle du Nord, ce qui comprend la Colombie, le Salvador, le Guatemala et le Honduras, confère aux produits admissibles échangés entre ces pays un accès libre de droits de douane.

L'Union européenne a conclu un accord d'association avec l'Amérique centrale, y compris le Honduras et le Nicaragua, où nous exerçons des activités de production. L'Union européenne a également conclu des ententes commerciales préférentielles avec d'autres pays. L'Union européenne maintient un système généralisé de préférences (« **SGP** ») et le programme Tout Sauf Des Armes (« **TSA** »). Ces programmes permettent l'admission sans droits de douane ou avec droits de douane réduits dans l'Union européenne d'articles admissibles, y compris les vêtements, en provenance de pays en développement et de pays moins développés où nous exerçons des activités de fabrication, notamment Haïti et le Bangladesh. L'Union européenne a également accordé un privilège à l'égard de vêtements admissibles provenant d'emplacements de production importants, y compris le Vietnam, le Myanmar et le Pakistan, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle au sein de l'Union européenne. Toute modification à ces accords pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté pour sortir de l'Union européenne (le « **Brexit** »). Le 24 janvier 2020, l'Accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, qui prévoit les conditions de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, a été signé par le premier ministre du Royaume-Uni, la Commission européenne et le président du Conseil de l'Union européenne. Le 25 janvier 2020, le Parlement européen a ratifié l'Accord de retrait, concluant ainsi la dernière étape juridique du processus du Brexit. Le Royaume-Uni a donc quitté l'Union européenne à 23 h TU, le 31 janvier 2020. À partir de cette date et jusqu'au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni se trouve dans une période de transition pendant laquelle il doit se conformer aux lois et règlements de l'Union européenne, à moins que l'Accord de retrait n'en dispose autrement. La relation qui prévaudra entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la fin de cette période de transition fait toujours l'objet de négociation entre les parties, qui devraient publier leurs positions de négociation respectives au début de l'année 2020. Si les deux parties ne parvenaient pas à conclure une entente d'ici la fin de l'année 2020, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités. En ce qui a trait au commerce entre le Royaume-Uni et les pays avec lesquels l'Union européenne a en place des accords commerciaux, si le Royaume-Uni n'est pas en mesure de mettre en place, en temps opportun, des accords ou des programmes identiques ou semblables à ceux qui sont en vigueur avec l'Union européenne ou s'il tarde à le faire, cela pourrait également nuire à la compétitivité de notre chaîne d'approvisionnement qui dessert ces marchés respectifs.

La République populaire de Chine a élargi les avantages en matière d'exonération des droits de douane et de quotas, aux termes de l'accord commercial Asie-Pacifique et en application du programme préférentiel du *Tarif des pays les moins développés*, aux vêtements admissibles en provenance du Bangladesh, y compris certains vêtements dans lesquels le coton représente le poids le plus élevé. Toute modification à cet accord ou au programme préférentiel pourrait avoir un impact négatif sur nos activités.

Les États-Unis ont assujéti une partie de nos produits provenant de Chine à des tarifs supérieurs aux tarifs douaniers normaux applicables. Le 15 janvier 2020, les États-Unis et la Chine ont signé la première phase d'un accord partiel entraînant notamment l'élimination des tarifs proposés sur l'importation aux États-Unis de certains produits chinois (la « liste 4B ») et une réduction des tarifs sur certains produits chinois (la « liste 4A »), passant de 15 % à 7,5 % dès le 15 février 2020. Si la Chine ne respecte pas ses engagements prévus par la première phase de l'accord, l'élimination et la réduction des tarifs proposées pourraient être révoquées. De plus, les tarifs sur les produits chinois pourraient augmenter de nouveau ou d'autres produits pourraient être assujétiés à des tarifs en l'absence d'un accord complet entre les États-Unis et la Chine, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos activités.

Les exportations au Japon de produits admissibles en provenance du Bangladesh sont aussi admissibles à la préférence commerciale permettant l'admission sans droits de douane qui est prévue aux termes du système généralisé de préférences en vigueur au Japon.

Globalement, la modification des accords commerciaux ou des programmes de préférence commerciale sur lesquels compte actuellement la Société dans les pays qui constituent nos marchés clés, ou encore l'adoption de nouveaux accords ou de nouvelles ententes libéralisant davantage l'accès à ces pays, pourrait nuire à notre compétitivité au sein de ces marchés. Il n'est pas possible de déterminer avec certitude si ces accords, mesures ou programmes seront adoptés ou si les accords et les programmes de préférence autour desquels nous avons bâti notre chaîne d'approvisionnement en matière de fabrication seront modifiés, abrogés, suspendus, résiliés ou expireront, ni les répercussions que de tels changements pourraient avoir sur nos activités.

Le textile et les vêtements ne sont pas généralement assujettis à des restrictions d'exportation ou à des exigences en matière de licence particulières dans les pays où nous fabriquons et distribuons des marchandises. Néanmoins, la mise en œuvre d'exigences en matière de licence d'exportation, l'imposition de restrictions sur les quantités exportées ou l'établissement de prix minimums à l'exportation pourraient nuire à notre entreprise. En outre, les sanctions et restrictions imposées de manière unilatérale et multilatérale visant les échanges avec certains pays et certaines personnes sont imprévisibles et continuent d'émerger et d'évoluer en réponse à la conjoncture économique internationale et aux événements politiques, ce qui pourrait influencer sur nos relations commerciales avec les fournisseurs ou les clients.

Réglementation sur la sécurité des produits

Nous sommes assujettis aux lois et aux règlements sur la sécurité des produits de consommation qui pourraient avoir des répercussions sur nos activités. Aux États-Unis, nous sommes assujettis à la *Consumer Product Safety Act*, dans sa version modifiée par la *Consumer Product Safety Improvement Act* de 2008, à la *Federal Hazardous Substances Act*, à la *Flammable Fabrics Act*, à la *Toxic Substances Control Act* et aux règles et règlements pris en vertu de ces lois. Ces lois prévoient des sanctions considérables en cas de non-conformité. Ces lois et règlements comprennent des exigences de test et de certification relativement à l'inflammabilité des vêtements, à la teneur en plomb et au plomb utilisé pour les revêtements des produits pour enfants, de même qu'à la teneur en phtalate des articles de soins pour enfants, y compris les composantes recouvertes de plastique des vêtements de nuit pour enfants. Nous sommes aussi assujettis à des lois et règlements similaires, ainsi qu'à des exigences supplémentaires en matière d'avertissement et de communication de l'information, dans les autres territoires des États-Unis où nos produits sont vendus.

Au Canada, nous sommes assujettis à des lois et à des règlements semblables, dont la *Loi sur les produits dangereux* et la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, qui s'appliquent aux fabricants, importateurs, distributeurs, annonceurs et détaillants de produits de consommation. Dans les pays de l'Union européenne, nous sommes également assujettis à différents règlements sur la sécurité des produits, y compris ceux imposés aux termes de la directive sur la sécurité générale des produits et du *Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances*, qui imposent à tous les fabricants l'obligation d'identifier et de gérer les risques que peuvent poser les substances chimiques pour la santé humaine et l'environnement. Nous sommes aussi assujettis à des lois et règlements similaires dans les autres territoires où nos produits sont vendus.

Même si nous estimons respecter, à tous égards importants, les lois et règlements en matière de sécurité des produits qui sont en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités, nous ne pouvons déterminer de façon raisonnable l'étendue de notre éventuelle responsabilité et des risques liés à une interruption des activités, le cas échéant, en cas de non-respect des lois, règlements et permis applicables à nos activités.

Propriété intellectuelle

Les marques de commerce, noms commerciaux et noms de domaine, de même que les logos, dessins et autres éléments graphiques connexes, apportent une valeur considérable dans le cadre du développement et de la commercialisation des produits de la Société et sont importants pour la poursuite de notre succès. Par suite des acquisitions successives effectuées au cours des dernières années, nous sommes maintenant propriétaires d'un

vaste portefeuille de marques de commerce visant, notamment, les familles de marques Gildan®, GoldToe®, Anvil®, Secret®, Comfort Colors®, Peds®, Alstyle® et American Apparel®, dont les marques de commerce sont enregistrées au Canada, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays où nos produits sont fabriqués et/ou vendus. De plus, nous continuons d'étendre l'enregistrement de ces marques à l'échelle internationale et nous surveillons la contrefaçon et la violation des droits de propriété intellectuelle de la Société et faisons appliquer rigoureusement ces droits lorsqu'il est légal et pertinent de le faire et que cela est faisable.

Nous détenons une licence exclusive pour les chaussettes de marque Under Armour® aux États-Unis et au Canada.

Engagement authentique^{MC}

Le programme d'ordre environnemental, social et de gouvernance de la Société, lancé il y a plus de 15 ans, fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise globale et est reconnu dans toute l'organisation comme un important moteur de notre succès commercial. Nous demeurons déterminés à poursuivre nos efforts d'amélioration constante et de mise en œuvre de solutions novatrices et durables qui peuvent réduire notre empreinte environnementale et produire des résultats positifs pour toutes nos parties prenantes.

Notre Engagement authentique^{MC} a été élaboré en tenant compte des questions les plus importantes pour notre Société, tout en veillant à utiliser nos forces afin de l'enligner avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies. Nous avons ciblé ces questions au moyen d'une évaluation formelle de l'importance relative couvrant les secteurs qui préoccupent le plus nos parties prenantes et dont l'incidence pourrait être la plus grande pour nos activités. Nous croyons être en mesure de mieux atteindre ces objectifs et de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes en nous efforçant de prendre soin de nos employés, de préserver l'environnement et de créer des communautés fortes.

Prendre soin de nos employés : Le fait d'être propriétaire de la majorité des installations qui produisent nos vêtements nous permet de contribuer activement au bien-être, à la sécurité et au développement de nos employés par la création d'environnements de travail sécuritaires et gratifiants qui respectent les plus hauts standards internationaux.

Préservation de l'environnement : À l'aide d'investissements dans les innovations environnementales à grande échelle dans nos installations de fabrication, nous avons mis en place des systèmes pour optimiser notre utilisation de ressources naturelles, améliorer notre accès à l'énergie renouvelable et traiter naturellement nos eaux usées.

Création de communautés fortes : Nous contribuons à nos communautés et souhaitons avoir un impact positif en les aidant à devenir plus fortes et plus résilientes par l'entremise d'investissements dans le développement économique local, d'un meilleur accès à l'éducation et de la promotion d'un style de vie actif.

En septembre 2019, Gildan a été incluse à l'indice nord-américain de durabilité Dow Jones. Il s'agit de la septième année consécutive où Gildan est incluse aux indices de durabilité Dow Jones (les « **DJSI** »).

Les DJSI suivent les résultats financiers d'entreprises axées sur la durabilité qui sont des chefs de file à l'échelle mondiale. Ces indices servent de références pour les investisseurs qui intègrent des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance dans leur philosophie d'investissement. La revue annuelle des DJSI est basée sur une analyse approfondie de la performance économique, environnementale et sociale des entreprises réalisée à l'aide des critères de la SAM Corporate Sustainability Assessment. Cette analyse couvre des enjeux tels que les normes en matière de chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail, les politiques environnementales et les systèmes de gestion environnementale, la gouvernance et la gestion des risques.

Conformité aux normes de responsabilité sociale

Nous offrons des conditions de travail favorables à tous nos employés à l'échelle mondiale. Toutes les activités de Gildan sont régies par le code de conduite de la Société, qui a été mis à jour à la fin de 2017 pour nous assurer que nous nous conformons aux lois locales et aux plus récentes normes internationales. Le code de conduite suit les Conventions de l'Organisation internationale du travail, les normes de la Fair Labor Association (la « **FLA** ») et les directives de la Worldwide Responsible Accredited Production (la « **WRAP** »), ainsi que les pratiques exemplaires des organismes de premier plan en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Nous avons recours à des programmes de surveillance internes et externes afin de vérifier la conformité non seulement aux lois nationales sur le travail, mais aussi aux normes internationales reconnues en matière de travail. La surveillance de notre conformité aux normes en matière de responsabilité sociale est assurée à la fois par des audits menés par des tiers et des audits internes relatifs à la surveillance. Des audits internes sont effectués sans préavis tandis que des contrôleurs tiers indépendants auditent également régulièrement nos usines, tant de façon planifiée que sans préavis. Au cours de l'exercice 2019, un total de 150 audits ont été réalisés dans nos usines et dans les usines de nos sous-traitants. De ces audits, 66 % ont été menés par des auditeurs internes et 34 % ont été menés par des auditeurs externes, mandatés par la FLA, Better Work, la WRAP et nos clients. Nous effectuons régulièrement un rapprochement entre les résultats de nos audits internes et les résultats des audits externes qui sont effectués à nos installations afin de nous assurer de l'exhaustivité de nos vérifications internes.

Gildan est une « société participante » de la FLA depuis 2003. Cette association est un organisme regroupant de nombreuses parties prenantes qui est reconnu à l'échelle internationale et dont la mission est d'améliorer les conditions de travail des employés partout dans le monde. En 2007, Gildan est devenue le premier fabricant de vêtements verticalement intégré dont le programme de conformité aux normes de responsabilité sociale est accrédité par la FLA. Cette accréditation a été renouvelée en 2019, après que la Société a démontré qu'elle s'était dotée de politiques et de pratiques pour cerner les pratiques de travail déloyales dans sa chaîne mondiale d'approvisionnement et y remédier.

Toutes nos installations de couture, y compris notre usine de textiles et de couture intégrée verticalement située au Bangladesh ont été certifiées par la WRAP, une organisation sans but lucratif indépendante vouée à la promotion et à la certification de modes de fabrication sains et conformes à la loi et à l'éthique partout dans le monde. La WRAP, par l'intermédiaire d'audits effectués par des tiers, certifie des usines qui respectent son code de conduite. De plus, nos installations de couture situées au Nicaragua, de même que les installations de nos

sous-traitants en Haïti, sont membres du Better Work Programme, soit un programme de partenariat général entre l'Organisation internationale du travail, institution des Nations Unies, et la Société financière internationale conçu pour améliorer les conditions de travail et le respect des droits des travailleurs et pour renforcer la compétitivité des entreprises actives dans l'industrie du vêtement. Tous nos sous-traitants en couture sont contractuellement tenus de se conformer aux politiques prescrites en matière d'emploi et à notre code de conduite.

Conformité aux normes environnementales

Gildan mène ses activités conformément aux lignes directrices et pratiques énoncées dans sa politique énergétique et environnementale globale et son Code de pratiques en matière de substances réglementées. L'objectif de notre système de gestion environnementale est de réduire notre impact environnemental et de préserver les ressources naturelles externes que la Société utilise. En 2017, nous avons identifié deux principales questions qui sont d'importance primordiale pour nos parties prenantes et essentielles à la réussite opérationnelle à long terme de la Société : la gestion de la consommation d'eau et des eaux usées ainsi que les changements climatiques. Les systèmes innovateurs comme le biotope, un système d'épuration biologique des eaux usées, et nos systèmes de génération de vapeur à partir de résidus de biomasse constituent certaines des pratiques durables exemplaires que nous avons mises en place. La Société surveille, contrôle et gère d'autres questions environnementales par des politiques qui comprennent, mais sans s'y limiter, le recyclage et la création de mesures visant à prévenir, à limiter et à récupérer les déchets et leur traitement à tous les stades du cycle de production, y compris l'évacuation des déchets dangereux hors site. Malgré les très bons résultats obtenus à ce jour, nous continuons de nous efforcer de chercher de nouvelles technologies dans ces secteurs et à investir dans celles-ci.

Dans les pays où nous exerçons nos activités, nous sommes assujettis à une variété de lois et de règlements fédéraux, étatiques et locaux en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail, qui portent notamment sur les rejets d'eaux usées, les émissions dans l'atmosphère, les débits d'eaux pluviales et l'élimination des déchets. Nos usines de fabrication génèrent une certaine quantité de déchets, qui sont recyclés, revalorisés ou éliminés par des entreprises de gestion de déchets autorisées, lorsqu'il s'agit de déchets dangereux. Notre politique énergétique et environnementale globale, notre code de pratiques en matière de substances réglementées et notre système de gestion environnementale visent non seulement à nous conformer à toutes les lois et à tous les règlements en vigueur, mais aussi à réduire notre empreinte environnementale grâce à une utilisation efficiente de nos ressources, la réduction des déchets envoyés à l'enfouissement et la priorisation du recyclage. Même si nous estimons respecter essentiellement les exigences réglementaires des pays où nos installations sont situées, nous ne pouvons pas déterminer de façon raisonnable l'étendue de notre éventuelle responsabilité en cas d'infractions aux lois, règlements et permis applicables à nos activités.

Gildant figure dans la catégorie leadership pour ce qui est de sa transparence et de sa lutte contre les changements climatiques dans les résultats 2019 du CDP. Le CDP (anciennement le « Carbon Disclosure Project ») est un organisme mondial sans but lucratif qui encourage les entreprises et les gouvernements à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à protéger les ressources d'eau et les forêts. Les entreprises qui s'inscrivent dans la catégorie leadership du CDP sont reconnues pour leur communication transparente et

complète de leurs données sur le climat, leur grande sensibilité aux risques climatiques, leur démonstration d'une gouvernance et d'une gestion solides en matière de risques climatiques et la preuve de leurs pratiques de premier ordre sur le marché. En 2019, le CDP a attribué la note A- à Gildan.

Conformément à notre engagement à protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos employés, nous engageons tous les ans des dépenses en immobilisations et d'autres dépenses qui visent à assurer notre conformité aux normes environnementales actuelles. Rien ne garantit que des changements futurs apportés aux règlements fédéraux, étatiques ou locaux, ou à l'interprétation des règlements existants, ou encore que la découverte de problèmes ou de situations dont nous ignorons actuellement l'existence, ne nécessiteront pas d'importantes dépenses supplémentaires pour réhabiliter l'environnement, n'occasionneront pas d'importantes amendes ou pénalités ou n'entraîneront pas la perturbation de notre chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Des informations additionnelles sur la Société et sur ses pratiques et initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise sont disponibles au www.gildancorp.com et au <http://www.genuineresponsibility.com>, respectivement.

Facteurs de risque

Voir les rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes », aux pages 31, 36 et 40 de notre rapport de gestion annuel 2019, qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Employés

Gildan compte un effectif d'environ 53 000 employés à l'échelle mondiale. Par le passé, la Société a été en mesure de gérer de manière productive toutes ses installations de fabrication sans faire face à d'importants conflits de travail, tels que des grèves ou des arrêts de travail. À la fin de 2019, 40 % de tous nos employés étaient représentés par des organisations syndicales et plus de 27 400 employés étaient couverts par des conventions collectives.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

En décembre 2010, la Société a annoncé l'adoption d'une politique en matière de dividendes qui vise à déclarer et à verser des dividendes en espèces sur une base trimestrielle.

Le conseil d'administration prend en considération plusieurs facteurs lorsqu'il se penche sur le versement de dividendes, dont le bénéfice actuel et futur de la Société, ses flux de trésorerie, ses besoins en capitaux et les futures restrictions réglementaires, tout en se conformant aux lois régissant la Société. Rien ne saurait garantir le montant des dividendes qui seront versés à l'avenir ni le moment de leur versement. Bien que la Société soit tenue de respecter des clauses restrictives en matière d'emprunts aux termes de ses conventions d'emprunt à long terme afin de pouvoir verser des dividendes, ces clauses ne constituent pas pour le moment et ne devraient pas constituer une contrainte au versement de dividendes aux termes de la politique de dividendes de la Société.

Pour chacun de ses trois derniers exercices complets, la Société a déclaré et versé les dividendes suivants sur ses actions ordinaires :

Date de déclaration du dividende	Montant du dividende par action ordinaire
23 février 2017	0,0935 \$
3 mai 2017	0,0935 \$
3 août 2017	0,0935 \$
2 novembre 2017	0,0935 \$
22 février 2018	0,1120 \$
2 mai 2018	0,1120 \$
2 août 2018	0,1120 \$
1 ^{er} novembre 2018	0,1120 \$
21 février 2019	0,1340 \$
1 ^{er} mai 2019	0,1340 \$
1 ^{er} août 2019	0,1340 \$
31 octobre 2019	0,1340 \$

STRUCTURE DU CAPITAL

Le texte qui suit est une description des modalités importantes de nos actions ordinaires, de nos actions privilégiées de premier rang et de nos actions privilégiées de second rang, telles qu'elles sont énoncées dans les statuts de la Société. Notre capital-actions autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 198 783 090 actions étaient émises et en circulation au 13 février 2020, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang pouvant chacune être émises en séries. Aucune action privilégiée de premier rang ni aucune action privilégiée de second rang n'est actuellement émise et en circulation.

Actions privilégiées de premier rang

Émission en séries

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en séries, et le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de premier rang de chaque série, de même que la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant, sous réserve des limitations, s'il en est, stipulées dans les statuts de la Société.

Rang

Les actions privilégiées de premier rang ont priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement de dividendes, du remboursement du capital et de la répartition des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Gildan. Les actions privilégiées de premier rang de chaque série sont de rang égal à celui des actions privilégiées de premier rang de toute autre série.

Droits de vote

À moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'une série donnée d'actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ne sont pas habiles à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Gildan ni à y assister ni à y voter.

Actions privilégiées de second rang

Émission en séries

Les actions privilégiées de second rang sont émissibles en séries, et le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de second rang de chaque série, de même que la

désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s’y rattachant, sous réserve des limitations, s’il en est, stipulées dans les statuts de la Société.

Rang

Les actions privilégiées de second rang sont assujetties et subordonnées aux droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées de premier rang. Les actions privilégiées de second rang ont priorité de rang sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement de dividendes, du remboursement du capital et de la répartition des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Gildan. Les actions privilégiées de second rang de chaque série sont de rang égal à celui des actions privilégiées de second rang de toute autre série.

Droits de vote

À moins que les statuts ne prévoient le contraire à l’égard d’une série donnée d’actions privilégiées de second rang, les porteurs des actions privilégiées de second rang ne sont pas habiles à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Gildan ni à y assister ni à y voter.

Actions ordinaires

Après la conversion de la totalité des actions à vote plural de catégorie B de la Société en actions à droit de vote subalterne de catégorie A, les actionnaires de la Société ont approuvé, le 2 février 2005, une résolution spéciale visant à modifier les statuts de la Société pour changer les actions à droit de vote subalterne de catégorie A émises et en circulation en actions ordinaires, à raison d’une pour une, et à retirer les actions à droit de vote plural de catégorie B et les actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

Les actions ordinaires sont assujetties et subordonnées aux droits, privilèges, restrictions et conditions s’attachant aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de second rang. Chacune des actions ordinaires confère à son porteur le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société et le droit de recevoir le reliquat des biens et des actifs de la Société en cas de dissolution.

Chaque porteur d’actions ordinaires est habile à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et à y assister, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d’une autre catégorie ou série d’actions en particulier ont le droit de voter. Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sous le symbole « GIL ». Les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (maintenant les actions ordinaires), qui ont été émises à un prix d’offre de 0,44 \$ (0,64 \$ CA), compte tenu du fractionnement, ont commencé à être négociées à la TSX, à la Bourse de Montréal et à l’American Stock Exchange (l’« **AMEX** ») le 17 juin 1998. Avant cette date, il n’existait aucun marché public pour la négociation des actions à droit de vote subalterne de catégorie A. Nous avons radié ces actions de la cote de l’AMEX le 31 août 1999. Le 1^{er} septembre 1999, les actions à droit de vote subalterne de catégorie A (maintenant les actions ordinaires) ont commencé à être négociées à la NYSE. Par suite d’une restructuration des bourses canadiennes, qui a pris effet le 7 décembre 1999, les actions à droit de vote

subalterne de catégorie A (maintenant les actions ordinaires) ne sont plus inscrites à la cote de la Bourse de Montréal.

Le tableau suivant indique les fourchettes mensuelles des cours par action ordinaire et le volume de négociation des actions ordinaires pour l'exercice clos le 29 décembre 2019 à la TSX (en \$ CA) et à la NYSE (en \$ US).

ACTIONS ORDINAIRES							
Bourse de Toronto (TSX) ¹⁾				Bourse de New York (NYSE) ²⁾			
Mois	Haut (\$ CA)	Bas (\$ CA)	Volume de négociation	Mois	Haut	Bas	Volume de négociation
Décembre ³⁾	41,71	41,05	230 845	Décembre ³⁾	30,56	30,08	99 439
Janvier	45,10	40,01	8 626 835	Janvier	34,00	29,67	2 474 084
Février	47,49	42,40	9 956 632	Février	36,11	32,19	3 700 339
Mars	49,50	46,95	11 851 768	Mars	36,94	35,08	2 478 045
Avril	51,20	47,87	8 933 832	Avril	37,95	35,85	2 587 782
Mai	51,52	48,50	14 065 163	Mai	38,27	35,92	3 118 554
Juin	52,95	47,85	9 495 905	Juin	39,55	35,60	2 126 486
Juillet	52,82	50,43	7 864 392	Juillet	40,40	38,49	2 330 180
Août	53,33	47,19	9 560 684	Août	40,29	35,51	2 923 972
Septembre	50,22	45,93	9 897 387	Septembre	37,90	34,64	2 142 726
Octobre	47,55	30,81	21 142 968	Octobre	35,76	23,48	6 544 840
Novembre	39,24	33,59	18 372 320	Novembre	29,36	25,53	3 782 836
Décembre	39,15	37,58	10 643 599	Décembre	29,67	29,40	3 426 385

1) Les volumes de négociation ne reflètent aucune négociation effectuée par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et ne représentent qu'environ 59 % de toutes les négociations effectuées au Canada (environ 238 millions d'actions ordinaires).

2) Les volumes de négociation ne reflètent aucune négociation effectuée par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et ne représentent qu'environ 24 % de toutes les négociations effectuées aux États-Unis (environ 159 millions d'actions ordinaires).

3) Le 31 décembre 2018 constitue le premier jour de bourse de l'exercice 2019.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs

Le tableau ci-dessous présente certains renseignements sur les administrateurs de Gildan qui sont actuellement en poste en date des présentes. Les administrateurs exercent leurs fonctions respectives depuis leur élection et/ou leur nomination et continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment élu.

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
Glenn J. Chamandy Westmount (Québec) Canada	Président et chef de la direction de la Société	Mai 1984
William D. Anderson ^{2), 3)} Toronto (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	Mai 2006
Donald C. Berg ⁴⁾ Lakewood Ranch (Floride) États-Unis	Président de DCB Advisory Services (services-conseils à des sociétés du secteur des aliments et des boissons)	Février 2015

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
Maryse Bertrand ^{1), 2)} Westmount (Québec) Canada	Administratrice de société	Mai 2018
Marc Caira ^{1), 2)} Toronto (Ontario) Canada	Vice-président du conseil d'administration de Restaurant Brands International Inc. (société de restauration rapide multinationale)	Mai 2018
Shirley E. Cunningham ^{1), 3)} Estero (Floride) États-Unis	Administratrice de société	Février 2017
Russell Goodman ^{1), 3)} Mont-Tremblant (Québec) Canada	Administrateur de sociétés	Décembre 2010
Charles Herington ^{2), 3)} Miami (Floride) États-Unis	Chef de l'exploitation, vice-président du conseil et président des activités mondiales de Zumba Fitness LLC (fournisseur mondial de cours de danse et de mise en forme)	Mai 2018
Luc Jobin ^{1), 3)} Westmount (Québec) Canada	Administrateur de sociétés	Février 2020
Craig Leavitt ^{1), 3)} New York (New York) États-Unis	Administrateur de sociétés	Mai 2018
Anne Martin-Vachon ^{2), 3)} Mississauga (Ontario) Canada	Chef de la direction, Vente au détail de Rogers Communications Inc. (société canadienne technologique et médiatique)	Février 2015

1) Membre du comité d'audit et des finances.

2) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise.

3) Membre du comité de rémunération et des ressources humaines.

4) Président du conseil.

Glenn J. Chamandy est l'un des fondateurs de la Société et il a consacré toute sa carrière à faire de Gildan un chef de file dans son domaine. Depuis plus de 30 ans, M. Chamandy travaille au sein de diverses entreprises du textile et du vêtement. Avant sa nomination comme président et chef de la direction en 2004, poste qu'il occupe actuellement, M. Chamandy a agi à titre de cochef de la direction et chef de l'exploitation de Gildan.

William D. Anderson a joué un rôle de leader dans le domaine des affaires au Canada pendant plus de 30 ans. Il s'est joint au groupe de Bell Canada en 1992 où, de 1998 à 2001, il a agi à titre de chef de la direction financière de BCE Inc., la plus grande société de télécommunications canadienne. De 2001 à 2005, M. Anderson a agi à titre de président de BCE Investissements, l'unité d'investissement stratégique de BCE Inc. et, de 2001 à 2007, il a été président du conseil et chef de la direction de Bell Canada International Inc., filiale de BCE Inc. créée pour investir dans des activités de télécommunications à l'extérieur du Canada. Avant de se joindre au groupe de Bell Canada, M. Anderson a œuvré pendant près de 20 ans au sein du cabinet de comptables KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont il a été un associé pendant 11 ans. M. Anderson est actuellement président du conseil d'administration de la Financière Sun Life Inc., société de services financiers internationale. Il a également siégé au conseil d'administration de MDS Nordion Inc., TransAlta Corp., Four Seasons Hotels Ltd., Sears Canada, Inc., BCE Emergis, Inc. et Groupe CGI, Inc. M. Anderson a étudié à l'Université Western Ontario et il est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et Fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Donald C. Berg est président de DCB Advisory Services, qui fournit des services-conseils à des sociétés du secteur des aliments et des boissons, qu'il s'agisse de conglomérats multinationaux ou de sociétés en démarrage. Avant de prendre sa retraite en avril 2014, M. Berg était premier vice-président, chef des services financiers de Brown-Forman Corporation, société américaine du secteur de la fabrication et de la commercialisation de marques

de boissons alcoolisées raffinées et l'une des plus importantes sociétés de l'industrie des vins et spiritueux à l'échelle internationale. La carrière de M. Berg chez Brown-Forman Corporation s'est échelonnée sur 25 ans, où il a occupé divers postes de haute direction, notamment ceux de président du groupe des marchés en croissance, de président de Brown-Forman Spirits Americas, le groupe d'activités le plus important de la société, de chef des fonctions de développement et de stratégie de l'entreprise et de directeur du groupe de fusions et acquisitions de l'entreprise. Avant de se joindre à Brown-Forman, M. Berg avait accumulé une vaste expérience dans les secteurs de la finance, des ventes et de la commercialisation auprès de sociétés nationales et internationales respectées. Auparavant, il avait amorcé sa carrière à titre de comptable agréé chez Ernst & Whinney. M. Berg est aussi membre du conseil d'administration de Meredith Corporation, société ouverte du secteur des médias et de la commercialisation, et il est président de son comité d'audit et des finances. Il siège également au conseil d'administration de Beam Suntory International, la troisième plus grande société de spiritueux au monde, détenue en propriété exclusive par Suntory Holdings Group de Tokyo. M. Berg est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton School of Business et d'un baccalauréat ès arts en comptabilité et en administration des affaires de l'Augustana College, en Illinois.

Maryse Bertrand fait carrière depuis plus de 35 ans dans le domaine du droit et des affaires. M^{me} Bertrand est actuellement conseillère en gouvernance d'entreprise et en gestion du risque, et est administratrice de sociétés. M^{me} Bertrand est membre du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada, sixième plus importante banque de détail et commerciale au Canada, membre du conseil d'administration d'Investissements PSP, l'un des plus importants gestionnaires de fonds pour des régimes de pension au Canada, et membre du conseil d'administration de Metro Inc., chef de file dans le secteur des magasins d'alimentation et des pharmacies au Canada, où elle est présidente du comité de régie d'entreprise et de mise en candidature. De 2016 à 2017, elle a été avocate et conseillère stratégique auprès de Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour ce qui est des questions en matière de risque et de gouvernance. De 2009 à 2015, elle a été vice-présidente, Services immobiliers, services juridiques et responsable des affaires juridiques auprès de CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur public du Canada, où elle était également présidente du comité de gestion de crise nationale et du conseil d'administration de la chaîne spécialisée ArTV. Avant 2009, M^{me} Bertrand a été associée de Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l., où elle était responsable des fusions et acquisitions, et du financement des sociétés, et membre du comité de gestion nationale du cabinet. En outre, M^{me} Bertrand est présidente du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés (section régionale du Québec) et elle est également vice-présidente du Conseil des gouverneurs de l'Université McGill. En 2007, elle a reçu la distinction d'Avocate émérite (Ad. E.) du Barreau du Québec en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la profession juridique. M^{me} Bertrand est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université McGill (avec mention grande distinction) et d'une maîtrise en gestion du risque de la Stern School of Business de l'Université de New York.

Marc Caira est vice-président du conseil d'administration de Restaurant Brands International Inc., société de restauration rapide multinationale. Il siège également aux conseils d'administration de The Minto Group, promoteur immobilier privé, et de la Toronto General & Western Hospital Foundation. Auparavant, M. Caira a été président et chef de la direction de Tim Hortons Inc. (de 2013 à 2014), chaîne de restauration rapide multinationale, membre du conseil directeur de Nestlé S.A. en Suisse, société d'aliments et de boissons transnationale, et chef de la direction de Nestlé Professional. M. Caira est titulaire d'un diplôme supérieur en

gestion du marketing du Seneca College de Toronto et est diplômé du programme des administrateurs de l'International Institute for Management Development de Lausanne, en Suisse.

Shirley E. Cunningham fait carrière depuis plus de 25 ans en technologie de l'information et en gestion d'entreprise. M^{me} Cunningham a pris sa retraite en 2018 de son poste de première vice-présidente et chef de l'exploitation, Entreprise agricole et stratégie d'entreprise de CHS Inc., société mondiale des secteurs de l'énergie, des céréales et des aliments. Avant de se joindre à CHS Inc. en 2013, M^{me} Cunningham était chef de l'information de Monsanto Company, société d'agriculture mondiale. M^{me} Cunningham siège actuellement au conseil d'administration de Kemira Oyj, société de produits chimiques mondiale située en Finlande qui offre des solutions novatrices et durables pour améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources en eau et des matières premières. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Washington à St. Louis.

Russell Goodman est administrateur de sociétés ouvertes et fermées et d'organisations à but non lucratif. En plus de Gildan, il siège actuellement au conseil d'administration de Metro Inc., chef de file dans le secteur des magasins d'alimentation et des pharmacies au Canada, où il est également président du comité d'audit et membre du comité de gouvernance et de mise en candidature. De plus, il siège au conseil d'administration de Northland Power Inc., producteur d'électricité indépendant de premier plan à l'échelle mondiale, où il est également administrateur indépendant principal, président du comité d'audit et membre du comité de rémunération. M. Goodman est aussi président du comité d'examen indépendant des Fonds de IG Gestion de patrimoine, qui comprennent des fonds communs de placement, des FNB et d'autres solutions de gestion de patrimoine qui sont gérés par des entités faisant partie du groupe de sociétés de Power Corporation. M. Goodman a passé sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., jusqu'au moment de son départ à la retraite en 2011. De 1998 à 2011, il a été associé directeur de plusieurs unités d'exploitation à travers le Canada et les Amériques, et il a également occupé des postes de direction à l'échelle mondiale dans les secteurs des services et du transport. M. Goodman est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés et il est titulaire du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Goodman est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill, il a reçu la Médaille du souverain pour les bénévoles du Gouverneur général du Canada et il est membre du Temple de la renommée du ski canadien.

Charles M. Herington est chef de l'exploitation, vice-président du conseil et président des activités mondiales de Zumba Fitness LLC, fournisseur mondial de cours de danse et de mise en forme. Il siège au conseil d'administration de Molson Coors Brewing Company, société brassicole multinationale et où, auparavant, il a été administrateur de sa société remplacée, Adolph Coors Company, depuis 2003. M. Herington siège aussi au conseil d'administration de Klox Technologies, société biopharmaceutique spécialisée, où il est président du comité de rémunération et siège au comité d'audit, ainsi qu'au conseil d'administration de Hy Cite Enterprises, LLC, concepteur et fabricant de produits domestiques, où il siège au comité d'audit et au comité de gouvernance. De 2006 à 2012, M. Herington a été vice-président directeur, Groupe des marchés en développement et émergents (Amérique latine, Asie Pacifique et Europe centrale et de l'Est), auprès d'Avon Products Inc., entreprise de fabrication et de commercialisation de produits de beauté. Auparavant, M. Herington a été président de Pepsico Restaurants Latin America, puis président de la division Amérique latine de Revlon et président et chef de la direction d'America Online (AOLA) Latin America. M. Herington a commencé sa carrière en gestion de marques auprès de Procter & Gamble Co, une société multinationale de produits de

consommation. M. Herington est titulaire d'un baccalauréat de l'Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey.

Luc Jobin a été chef d'entreprise au Canada pendant plus de 30 ans. M. Jobin a pris sa retraite de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, une société chef de file dans le secteur du transport et de la logistique en Amérique du Nord, dont il a été le président-directeur général de 2016 à 2018 et vice-président exécutif et chef de la direction financière de 2009 à 2016. De 2005 à 2009, M. Jobin a été vice-président exécutif de Power Corporation du Canada, une société canadienne internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers, de la gestion d'actifs, de l'énergie durable et renouvelable, et d'autres secteurs. De 2003 à 2005, M. Jobin a été président-directeur général d'Imperial Tobacco Canada, une filiale de British American Tobacco p.l.c., une société internationale de fabrication de cigarettes et d'autres produits du tabac, et a également été vice-président principal et chef de la direction financière de cette société de 1998 à 2003. M. Jobin est actuellement membre du conseil d'administration de British American Tobacco p.l.c., où il siège aux comités d'audit et de mise en candidature, et du conseil d'administration d'Hydro-Québec, une société de service public qui gère la production, le transport et la distribution d'électricité au Québec. M. Jobin est comptable agréé et est titulaire d'un baccalauréat en science de la Nova Southeastern University.

Craig A. Leavitt est dirigeant d'entreprises dans le secteur du détail depuis plus de 30 ans. Plus récemment, M. Leavitt a été chef de la direction de Kate Spade & Company, entreprise de création et de commercialisation de vêtements et d'accessoires mode, de 2014 à 2017, où il assurait la supervision de tous les aspects des entreprises Kate Spade New York et Jack Spade, et il a également été membre du conseil d'administration de Kate Spade. Il est entré au service de Kate Spade en 2008 à titre de coprésident et chef de l'exploitation et, en 2010, il a été nommé chef de la direction. En 2017, M. Leavitt a été responsable de la vente de Kate Spade & Company, d'une valeur de 2,4 milliards de dollars, à Coach, Inc., et il a assuré l'intégration de son équipe dans la nouvelle entreprise. Auparavant, M. Leavitt a occupé le poste de président des activités de détail mondiales de Link Theory Holdings, société qui fabrique et vend des vêtements et des accessoires de mode contemporaine destinés aux hommes et aux femmes. Au sein de Link Theory Holdings, M. Leavitt était en charge de la mise en marché, des activités, de la planification, de la répartition et de l'immobilier pour les entreprises de détail Theory et Helmut Lang. Il a également travaillé pendant plusieurs années auprès de Diesel, société italienne de vêtements, où il était, en dernier lieu, vice-président directeur, Vente et détail, et il a travaillé pendant 16 ans auprès de Polo Ralph Lauren, entreprise reconnue pour ses vêtements, la commercialisation et la distribution de ses produits vestimentaires, ses accessoires pour la maison et ses parfums, où il a occupé des postes aux responsabilités croissantes, y compris celui de vice-président directeur des concepts de vente au détail. M. Leavitt siège au conseil d'administration de Build-A-Bear Workshop, Inc., boutique interactive mondiale de création d'animaux en peluche personnalisables, où il est président du conseil non membre de la direction, et il siège au conseil d'administration de Crate & Barrel, détaillant de premier plan spécialisé en accessoires pour la maison. M. Leavitt est titulaire d'un baccalauréat en arts du Franklin & Marshall College.

Anne Martin-Vachon est chef de la direction, Vente au détail, de Rogers Communications Inc., une société de pointe dans le domaine de la technologie et des médias offrant des services sans fil, des services résidentiels et des services médiatiques aux Canadiens et aux entreprises canadiennes. Avant sa nomination en septembre 2019, M^{me} Martin-Vachon a été pendant trois ans la présidente de Today's Shopping Choice, division

de Rogers Media. Avant de se joindre à Rogers, M^{me} Martin-Vachon a occupé divers postes de haute direction dans le secteur des biens de consommation emballés et du commerce de détail. Elle a notamment été chef de la mise en marché, planification et programmation chez HSN, Inc., détaillant interactif multicanaux de premier plan dans le secteur du divertissement et du style de vie; chef de la commercialisation chez Nordstrom, Inc., détaillant spécialisé de premier plan dans le secteur de la mode exploitant 293 magasins dans 38 États américains; chef de la direction chez Lise Watier Cosmétiques, Inc., société canadienne du secteur des cosmétiques et des soins de la peau, et chef de la commercialisation chez Bath & Body Works, LLC, qui exploite des magasins de vente au détail de produits de soins personnels. M^{me} Martin-Vachon a commencé sa carrière chez The Procter & Gamble Company, société multinationale de produits de consommation, où elle a passé plus de 20 ans et occupé divers postes de direction touchant toutes les marques de produits de beauté, de soins personnels et de produits ménagers de la société. M^{me} Martin-Vachon est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et d'un baccalauréat ès arts en administration des affaires de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Membres de la haute direction

Le tableau ci-dessous présente certains renseignements sur les membres de la haute direction de Gildan en date des présentes.

Nom et lieu de résidence	<i>Poste au sein de la Société et principale occupation</i>
Glenn J. Chamandy ¹⁾ Westmount (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur
Rhodri J. Harries ¹⁾ Westmount (Québec) Canada	Premier vice-président, chef des services financiers et administratifs
Michael R. Hoffman St. Peter, Barbade	Président, Représentation, commercialisation et distribution
Benito A. Masi Ville de Panama, Panama	Président, Fabrication
Chuck J. Ward Hickory (Caroline du Nord) États-Unis	Premier vice-président, Fabrication de fil

1) Membre de la direction de la Société.

Glenn J. Chamandy est l'un des fondateurs de la Société qui a consacré toute sa carrière à faire de Gildan un chef de file dans son domaine. Depuis plus de 30 ans, M. Chamandy travaille au sein de diverses entreprises du textile et du vêtement. Avant sa nomination comme président et chef de la direction en 2004, poste qu'il occupe actuellement, M. Chamandy a agi à titre de cochef de la direction et chef de l'exploitation de Gildan.

Rhodri J. Harries est entré au service de Gildan en août 2015 à titre de premier vice-président, chef des services financiers et administratifs. Avant de se joindre à Gildan, M. Harries était chef des finances de Rio Tinto Alcan depuis 2014, où il avait occupé précédemment le poste de chef des activités commerciales de 2009 à 2013. M. Harries s'est joint à Alcan à Montréal en 2004 en tant que vice-président et trésorier et est demeuré au sein de l'entreprise à la suite de son acquisition par Rio Tinto en 2007. Avant de se joindre à Alcan, M. Harries a œuvré pendant 15 ans chez General Motors en Amérique du Nord, en Asie et en Europe, où il a successivement occupé divers postes s'accompagnant de responsabilités accrues en finances et en développement des affaires. Il est responsable de la gestion financière de la Société ainsi que de la supervision des ressources humaines, des groupes de l'expansion des affaires et des affaires générales, de la technologie de l'information, des affaires juridiques et des communications d'entreprise.

Michael R. Hoffman s'est joint à Gildan en octobre 1997. Avant sa nomination à titre de président, Vêtements imprimés, en février 2001, il occupait le poste de vice-président, ventes et marketing de la division internationale. M. Hoffman compte plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des ventes et du marketing de vêtements. Il assure l'orientation stratégique et la direction des groupes de représentation et de commercialisation de la Société. Comme il a été annoncé en février 2018, simultanément au regroupement des secteurs opérationnels des Vêtements imprimés et des Vêtements de marque, M. Hoffman a été nommé président, Représentation, commercialisation et distribution, et il supervise maintenant toutes les activités de vente, de marketing et de distribution de la Société.

Benito A. Masi travaille dans le secteur de la fabrication de vêtements en Amérique du Nord depuis plus de 30 ans. Il s'est joint à Gildan en 1986 et a occupé, depuis, plusieurs postes au sein de la Société. Il a été nommé vice-président, Fabrication de vêtements en février 2001. Il a été nommé premier vice-président, Fabrication de vêtements en août 2004, puis son titre a été changé pour premier vice-président, Fabrication en janvier 2005. Dans le cadre du regroupement des secteurs opérationnels des Vêtements imprimés et des Vêtements de marque, le titre de M. Masi a été changé pour président, Fabrication. M. Masi est responsable du rendement stratégique et opérationnel des installations de fabrication et de la chaîne d'approvisionnement en matière de fabrication de la Société à l'échelle mondiale.

Chuck J. Ward s'est joint à Gildan en avril 2011 dans le cadre de l'acquisition de GoldToe Moretz Holdings Corp, où il occupait le poste de vice-président et chef des finances. Lorsqu'il a joint les rangs de Gildan, M. Ward a occupé le poste de vice-président, Intégration, et a dirigé l'intégration de GoldToe au sein de Gildan. En 2012, M. Ward a été nommé au poste de premier vice-président, Fabrication de fil, et a été chargé de diriger les activités et le développement stratégique des installations de fabrication de fil de Gildan. Il est un membre actif du Cotton Board.

Au 21 février 2020, les membres de la haute direction et administrateurs de la Société, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables de 3 544 442 actions ordinaires, ce qui représente 1,78 % des droits de vote se rattachant à toutes les actions ordinaires.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Mandat du comité d'audit et des finances

Le mandat du comité d'audit et des finances est joint aux présentes à titre d'annexe A.

Composition du comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est composé de six administrateurs indépendants qui possèdent des compétences financières, comme ces termes sont définis en vertu des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et conformément aux normes de gouvernance de la NYSE. Leur formation et leur expérience pertinentes à l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du comité d'audit et des finances sont les suivantes :

Maryse Bertrand – M^{me} Bertrand fait carrière depuis plus de 35 ans dans le domaine du droit et des affaires. M^{me} Bertrand est actuellement conseillère en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque. M^{me} Bertrand est membre du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada, sixième plus importante banque de détail et commerciale au Canada, membre du conseil d'administration d'Investissements

PSP, l'un des plus importants gestionnaires de fonds pour des régimes de pension au Canada, et membre du conseil d'administration de Metro Inc., chef de file dans le secteur des magasins d'alimentation et des pharmacies au Canada. Elle est également membre du comité d'audit de la Banque nationale du Canada et de Metro Inc. M^{me} Bertrand est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université McGill (avec mention grande distinction) et d'une maîtrise en gestion du risque de la Stern School of Business de l'Université de New York.

Marc Caira – M. Caira est vice-président du conseil d'administration de Restaurant Brands International Inc., société de restauration rapide multinationale. Il siège également au conseil d'administration de The Minto Group, promoteur immobilier privé. Auparavant, M. Caira a été président et chef de la direction de Tim Hortons Inc., chaîne de restauration rapide multinationale, de 2013 à 2014, membre du conseil directeur de Nestlé S.A. en Suisse, société d'aliments et de boissons transnationale, et chef de la direction de Nestlé Professional. M. Caira est titulaire d'un diplôme supérieur en gestion du marketing du Seneca College de Toronto et est diplômé du programme des administrateurs de l'International Institute for Management Development de Lausanne, en Suisse.

Shirley E. Cunningham – M^{me} Cunningham fait carrière depuis plus de 25 ans en technologie de l'information et en gestion d'entreprise. M^{me} Cunningham a pris sa retraite en 2018 de son poste de première vice-présidente et chef de l'exploitation, Entreprise agricole et stratégie d'entreprise de CHS Inc, société mondiale des secteurs de l'énergie, des céréales et des aliments. M^{me} Cunningham siège actuellement au conseil d'administration de Kemira Oyi, société de produits chimiques mondiale située en Finlande qui offre des solutions novatrices et durables pour améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources en eau et des matières premières. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Washington à St. Louis. À titre de présidente du comité de rémunération et des ressources humaines, M^{me} Cunningham doit siéger au comité d'audit et des finances.

Russell Goodman – M. Goodman est président du comité d'audit et des finances. Il est administrateur de sociétés ouvertes, fermées et à but non lucratif. En plus de Gildan, il siège actuellement au conseil d'administration de Metro Inc., chef de file dans le secteur des magasins d'alimentation et des pharmacies au Canada, dont il est président du comité d'audit. Il est également membre du conseil d'administration de Northland Power Inc., producteur d'électricité indépendant de premier plan à l'échelle mondiale, dont il est également administrateur indépendant principal, président du comité d'audit. M. Goodman est aussi président du comité d'examen indépendant des Fonds de IG Gestion de patrimoine, qui comprennent des fonds communs de placement, des FNB et d'autres solutions de gestion de patrimoine qui sont gérés par des entités faisant partie du groupe de sociétés de Power Corporation. M. Goodman est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés et il est titulaire du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Goodman est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill.

Luc Jobin – M. Jobin a été chef d'entreprise au Canada pendant plus de 30 ans. M. Jobin a pris sa retraite de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, une société chef de file dans le secteur du transport et de la logistique en Amérique du Nord, dont il a été le président-directeur général de 2016 à 2018 et vice-président exécutif et chef de la direction financière de 2009 à 2016. De 2005 à 2009, M. Jobin a été vice-président exécutif de Power Corporation du Canada, une société canadienne internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers, de la gestion d'actifs, de l'énergie durable et renouvelable, et d'autres secteurs. De 2003 à 2005, M. Jobin a été président-directeur général d'Imperial Tobacco Canada, une filiale de British American Tobacco p.l.c., une société internationale de

fabrication de cigarettes et d'autres produits du tabac, et a également été vice-président principal et chef de la direction financière de cette société de 1998 à 2003. M. Jobin est actuellement membre du conseil d'administration de British American Tobacco p.l.c., où il siège au comité d'audit. M. Jobin est comptable agréé et est titulaire d'un baccalauréat en science de la Nova Southeastern University.

Craig A. Levitt – M. Leavitt est dirigeant d'entreprises dans le secteur du détail depuis plus de 30 ans. Il était en dernier été chef de la direction de Kate Spade & Company, entreprise de création et de commercialisation de vêtements et d'accessoires mode, jusqu'à sa vente à Coach en 2017. M. Leavitt siège actuellement au conseil d'administration de Build-A-Bear Workshop, Inc., boutique interactive mondiale de création d'animaux en peluche personnalisables, où il est président du conseil non membre de la direction, et il siège au conseil d'administration de Crate & Barrel, détaillant de premier plan spécialisé en accessoires pour la maison. M. Leavitt est titulaire d'un baccalauréat en arts du Franklin & Marshall College.

Approbation préalable des services non liés à l'audit

Conformément aux normes sur l'indépendance des auditeurs du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), à la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et aux règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, la Société n'est pas autorisée à engager son auditeur externe pour la prestation de certains services non liés à l'audit à la Société et à ses filiales, incluant la tenue de livres ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers, des services de technologie de l'information, des services d'évaluation, des services actuariels, des services d'audit interne, des services de financement des entreprises, des fonctions de gestion, des fonctions de ressources humaines, des services juridiques et des services d'experts non liés à l'audit. La Société engage son auditeur externe à l'occasion pour fournir certains services non liés à l'audit autres que les services interdits. Tous les services non liés à l'audit doivent être expressément approuvés au préalable par le comité d'audit et des finances.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le total des honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **KPMG** »), auditeur externe de la Société, pour divers services liés à l'audit et non liés à l'audit pour les exercices 2019 et 2018 était comme suit :

Honoraires d'audit — Le total des honoraires d'audit facturés par KPMG s'est élevé à 2 562 000 \$ CA pour l'exercice 2019 et à 2 392 000 \$ CA pour l'exercice 2018. Les services ont consisté en des services professionnels fournis à l'occasion de l'audit annuel des états financiers consolidés de la Société et des examens trimestriels des états financiers intermédiaires de la Société, en des services de consultation concernant la présentation de l'information financière et les normes comptables et en des services fournis à l'occasion de dépôts ou de missions d'audit prévus par la loi et la réglementation. Les honoraires d'audit annuel des états financiers consolidés de la Société comprennent les honoraires relatifs à l'audit par KPMG de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière de la Société.

Honoraires pour services liés à l'audit — Le total des honoraires pour services liés à l'audit facturés par KPMG a été de 78 000 \$ CA pour l'exercice 2019 et de 80 000 \$ CA pour l'exercice 2018. Ces services ont consisté en des services de traduction pour les deux exercices.

Honoraires pour services fiscaux — Le total des honoraires pour services fiscaux facturés par KPMG a été de 956 500 \$ CA pour l'exercice 2019 et de 801 000 \$ CA pour l'exercice 2018. Ces services ont consisté en des examens de conformité fiscale, y compris une assistance dans le cadre de la préparation et de la révision des déclarations de revenus, en la préparation d'études sur les prix de cession interne annuels et en des services de conseil reliés à la fiscalité nationale et internationale.

POURSUITES

La Société est partie à des réclamations et litiges intentés dans le cours normal des affaires. La Société ne prévoit pas que la résolution de ces questions ait une incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux à Montréal et à Toronto, où les registres des transferts des actions ordinaires sont tenus. Le coagent des transferts et coagent chargé de la tenue des registres de la Société est la Computershare Trust Company, N.A., dont le bureau se trouve à Golden, au Colorado.

CONTRATS IMPORTANTS

Mis à part les contrats passés dans le cours normal des activités, le seul contrat important passé au cours de l'exercice 2019, ou avant l'exercice 2019 et qui est encore en vigueur, est le suivant :

- la convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires approuvée par le conseil d'administration le 22 février 2017 et ratifiée par les actionnaires de la Société à l'assemblée annuelle des actionnaires ayant eu lieu le 4 mai 2017. À moins qu'elle ne soit résiliée auparavant ou qu'elle n'expire conformément aux modalités du régime, cette convention expirera à la date à laquelle l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société aura lieu en 2020 et comporte une option de renouvellement conditionnelle à l'approbation des actionnaires. Cette convention a été déposée sur SEDAR le 23 février 2017 et elle peut être consultée au www.sedar.com.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG, auditeur externe de la Société, a dressé un rapport sur les états financiers annuels de 2019, lesquels ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L a confirmé qu'elle est indépendante à l'égard de la Société au sens des règles pertinentes et des interprétations y afférentes prescrites par les organismes professionnels pertinents au Canada et au sens de toute législation ou de tout règlement applicable, et également qu'elle est une société de comptables indépendante à l'égard de la Société en vertu de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les

stratégies visant à atteindre ces objectifs, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions. En particulier, l'information qui figure aux sections « Aperçu des activités » et « Stratégies et objectifs » contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents que nous avons déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion annuel 2019 pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à y répondre efficacement;
- des changements de la conjoncture économique et des conditions financières à l'échelle mondiale ou dans un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité des cours des matières premières entrant dans la fabrication de nos produits, comme le coton et les fibres de polyester, les colorants et autres produits chimiques;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles et aux pandémies propres aux pays où nous exerçons nos activités, auxquels nous vendons des produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, le mauvais temps, les catastrophes naturelles, les pandémies (comme le coronavirus) et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de confidentialité des données, de faillite, de lutte anticorruption, ou à toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales ou la modification des droits et des tarifs, des lois et accords sur le commerce international, des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et des programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;

- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- les changements liés aux arrangements en matière d'octroi de licences à des tiers et de marques sous licence;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, et de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- notre dépendance à l'égard de dirigeants clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce rapport de gestion ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires, dont la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés à des fins d'émission aux termes des régimes de rémunération sous forme de capitaux propres de la Société, figurent dans la circulaire d'information de la direction relative à sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires dans le cadre de laquelle il y aura élection d'administrateurs. Des renseignements financiers

supplémentaires sont également fournis dans les états financiers annuels de 2019 de la Société et dans le rapport de gestion annuel 2019 pour son dernier exercice complet.

Ces documents et des renseignements supplémentaires concernant Gildan se trouvent sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web EDGAR à l'adresse www.sec.gov. On peut également en obtenir des exemplaires, sur demande, en s'adressant au secrétaire de Gildan, à l'adresse suivante :

600, boulevard De Maisonneuve Ouest, 33^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3J2
Téléphone : 514 735-2023

Les documents susmentionnés ainsi que les communiqués de presse de Gildan sont également disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse www.gildan.com.

ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

La description du mandat du comité d'audit et des finances de la Société figurant ci-dessous est conforme à la législation et à la réglementation canadiennes applicables, notamment les règles prescrites par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'aux exigences en matière de divulgation et d'inscription de la Bourse de Toronto (collectivement, les « **normes de gouvernance canadiennes** »), telles qu'elles existent à la date des présentes. De plus, le présent mandat est conforme à la législation et à la réglementation américaines applicables, notamment la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles et règlements adoptés en vertu de celle-ci, et aux normes de gouvernance prescrites par la Bourse de New York (collectivement, les « **normes de gouvernance américaines** »), telles qu'elles existent à la date des présentes. Le mandat du comité d'audit et des finances de la Société (le « **comité d'audit** ») doit être révisé chaque année par le conseil afin de veiller à ce qu'il demeure conforme à ces normes.

1. Composition et quorum

- Le comité est composé d'au moins trois administrateurs.
- Seuls des administrateurs « indépendants » (au sens des normes de gouvernance canadiennes et des normes de gouvernance américaines) peuvent être nommés, comme il est déterminé dans tous les cas par le conseil; aucune personne faisant partie du groupe de la Société ou de l'une de ses filiales (y compris toute personne qui, directement ou indirectement, exerce le contrôle sur la Société ou est contrôlée par celle-ci ou qui est, avec la Société, sous le contrôle de la même personne, ou un administrateur, un membre de la haute direction, un associé, un membre, un directeur ou un représentant de la personne faisant partie du groupe de la Société) ne peut siéger au comité d'audit.
- Un membre du comité d'audit ne doit recevoir aucune rémunération de la Société ni de l'une des personnes faisant partie de son groupe si ce n'est la rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité du conseil; la rémunération interdite comprend les honoraires versés, directement ou indirectement, pour des services à titre de consultant ou de conseiller juridique ou financier, sans égard au montant.
- Chaque membre doit avoir des « compétences financières » (au sens des normes de gouvernance canadiennes et des normes de gouvernance américaines), comme il est déterminé par le conseil.
- Au moins un membre doit être un « expert financier du comité d'audit » (au sens des normes de gouvernance américaines), comme il est déterminé par le conseil.
- Les membres du comité d'audit doivent être nommés chaque année par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale de la Société (le

« comité de gouvernance »); ces membres peuvent être destitués ou remplacés, et toute vacance au sein du comité d'audit doit être comblée par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance; le mandat d'un membre du comité d'audit prend automatiquement fin lorsqu'il cesse d'être « indépendant », comme il est déterminé par le conseil de la manière indiquée ci-dessus.

- Le président du comité de rémunération et des ressources humaines de la Société est membre du comité d'audit.
- Le quorum est constitué de la majorité des membres.

2. Fréquence et calendrier des réunions

- Les réunions ont habituellement lieu aux mêmes dates que les réunions du conseil de la Société.
- Les réunions ont lieu au moins quatre fois par année et au besoin.

3. Mandat

Le comité d'audit a notamment les responsabilités suivantes :

a) La surveillance de la présentation de l'information financière

- 1) contrôler l'intégrité et la qualité du processus de comptabilité et de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière de la Société au moyen de discussions indépendantes avec la direction, les auditeurs externes et les auditeurs internes;
- 2) examiner avec la direction et les auditeurs externes les états financiers consolidés audités annuels de la Société et l'information qui les accompagne (y compris le rapport des auditeurs s'y rapportant et devant être intégré dans le rapport annuel de la Société), ainsi que le rapport de gestion et le communiqué de presse sur les résultats annuels de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion;
- 3) examiner avec la direction et les auditeurs externes les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société et l'information qui les accompagne, y compris le rapport de gestion trimestriel et le communiqué de presse sur les résultats trimestriels de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion;

- 4) examiner avec la direction et, au besoin, les auditeurs externes, l'information financière présentée dans les prospectus, les déclarations d'inscription, les notices d'offre, les notices annuelles, les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, les formulaires 6-K (y compris les compléments d'information) et les formulaires 40-F de la Société, ainsi que tout autre document que la Société est tenue de publier ou de déposer avant leur communication au public ou leur dépôt auprès des organismes de réglementation au Canada ou aux États-Unis;
- 5) examiner avec la direction le type d'information financière qui est présentée et la façon dont elle est présentée dans les communiqués de presse portant sur les résultats et autres documents devant être déposés auprès des organismes de réglementation au Canada ou aux États-Unis ainsi que les contrôles et les processus en lien avec l'information financière devant y être incluse (y compris les indications de résultats et autre information prospective importante, de même que l'utilisation d'information financière pro forma ou non conforme aux PCGR);
- 6) veiller avec la direction à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner la communication par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, comme les rapports annuels et les présentations à l'intention des investisseurs, et évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures;
- 7) examiner avec les auditeurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et des conventions comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information, ainsi que des modifications qu'il est proposé d'y apporter;
- 8) examiner les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction énonçant des questions importantes concernant la présentation de l'information financière, y compris la méthode utilisée pour comptabiliser les opérations inhabituelles importantes ou les événements et les informations y afférents, les principales estimations comptables et jugements utilisés dans le cadre de la préparation des états financiers, les analyses de l'incidence de l'application d'autres principes comptables acceptables et la présentation de sujets sensibles comme les opérations entre apparentés;
- 9) examiner la copie de la lettre de déclaration de la direction fournie aux auditeurs externes ainsi que les autres déclarations que pourrait exiger le comité d'audit;
- 10) examiner le rapport de mission trimestriel des auditeurs externes;

- 11) superviser les procédures permettant d'examiner les attestations de la direction déposées auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes;
- 12) examiner les litiges, réclamations ou autres éventualités ainsi que les mesures d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et évaluer la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité d'audit;
- 13) superviser les procédures permettant de contrôler la communication publique de l'information par la Société;
- 14) examiner régulièrement la politique de communication de l'information de la Société;
- 15) examiner les résultats de l'audit externe, les problèmes importants soulevés dans le cadre de cet audit ainsi que les mesures prises par la direction et/ou son plan d'action en réponse à toute lettre de recommandation des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est formulée;

b) La surveillance de la gestion du risque et des contrôles internes

- 1) recevoir périodiquement un rapport de la direction évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société;
- 2) recevoir périodiquement un rapport de la direction évaluant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière et examiner le rapport des auditeurs s'y rapportant;
- 3) examiner les protections d'assurance (chaque année et lorsque les circonstances peuvent l'exiger);
- 4) examiner et approuver les politiques de la Société et les paramètres qui s'appliquent aux opérations de couverture et aux contrats sur dérivés conclus par la direction afin de gérer les risques associés aux fluctuations du change, aux prix des marchandises et aux taux d'intérêt et tous les autres risques associés aux contrats sur dérivés que la Société conclut;
- 5) aider le conseil à surveiller la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables et examiner le processus de la Société permettant d'assurer cette conformité, y compris la conformité à la législation en valeurs mobilières et la conformité fiscale;
- 6) superviser les procédures confidentielles, sous le couvert de l'anonymat, permettant la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations communiquées à la Société concernant des questions de

comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit ainsi que des préoccupations transmises par des membres du personnel concernant des questions de comptabilité ou d'audit;

7) demander l'exécution d'un audit spécial, au besoin;

c) La surveillance des auditeurs internes

1) s'assurer que le responsable de l'audit interne a un rapport hiérarchique fonctionnel avec le comité d'audit;

2) superviser l'accès par les auditeurs internes à tous les niveaux de la direction pour assumer leurs fonctions;

3) surveiller régulièrement le rendement de la fonction d'audit interne, ses responsabilités, sa dotation en personnel et son budget;

4) obtenir les rapports périodiques du chef de l'audit interne à l'égard des constatations découlant de l'audit interne et examiner les rapports périodiques de la direction sur les progrès réalisés à l'égard de ses plans d'action pour la correction des faiblesses de contrôle décelées dans ces constatations;

5) approuver la nomination et la fin de mandat du chef de l'audit interne de la Société;

6) s'assurer que les personnes chargées de la fonction d'audit interne rendent compte au comité d'audit et au conseil;

d) La surveillance des auditeurs externes

1) procéder aux évaluations annuelles du rendement des auditeurs externes, y compris évaluer leurs compétences et leur rémunération ainsi que la qualité et l'indépendance de leurs audits;

2) surveiller au moins une fois par année les résultats des examens périodiques de contrôle de la qualité prévus par la réglementation et les ordres professionnels relativement à la qualité des audits externes, notamment les mesures correctives devant être prises par les auditeurs externes et les incidences sur le contrôle interne de la Société;

3) recommander l'engagement des auditeurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution et leur remplacement (sous réserve de l'approbation des actionnaires dans tous les cas);

4) superviser toutes les relations entre les auditeurs externes et la Société, y compris déterminer les services non liés à l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir ou approuver ou préapprouver les politiques définissant les services d'audit et les services non liés à l'audit autorisés fournis

par les auditeurs externes, superviser la communication de tous les services d'audit et services non liés à l'audit autorisés fournis par les auditeurs externes et examiner et approuver le montant global des honoraires versés par la Société aux auditeurs externes pour leurs services d'audit et services non liés à l'audit;

- 5) s'assurer que les auditeurs externes relèvent directement du comité d'audit et qu'ils rendent compte au comité d'audit et au conseil;
- 6) examiner avec les auditeurs externes les documents relatifs au plan d'audit annuel pour l'audit des états financiers consolidés de la Société et des contrôles internes sur la présentation de l'information financière et approuver ces documents;
- 7) superviser le travail des auditeurs externes, y compris l'examen de la présentation des rapports trimestriels et annuels des auditeurs externes communiquant leurs constatations au comité d'audit, et superviser la résolution de toute divergence entre les auditeurs et la direction relativement à la communication de l'information comptable et financière;
- 8) discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Société, y compris i) les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les estimations comptables critiques et les questions comportant une part d'incertitude importante, iii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement retenu par les auditeurs externes et iv) les autres communications écrites importantes entre la Société et les auditeurs externes à cet égard;
- 9) examiner au moins une fois par année les déclarations des auditeurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité;
- 10) examiner au moins une fois par année les déclarations des auditeurs externes quant à leur indépendance, et discuter avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient avoir une incidence sur leur objectivité ou leur indépendance;
- 11) examiner les politiques que la Société a adoptées relativement à l'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses auditeurs externes;
- 12) superviser la sélection et la rotation de l'associé responsable de mission, de l'associé de référence et des autres associés participant à l'audit;

e) *L'examen du financement et des plans de répartition des capitaux*

- 1) examiner les plans de répartition des capitaux de la Société, y compris les politiques relatives aux dividendes, les programmes de rachat d'actions, la

structure générale de la dette et le ratio de levier financier cible, et présenter des recommandations s’y rapportant au conseil aux fins d’approbation;

- 2) examiner la pertinence, les modalités et les conditions des arrangements importants en matière de financement de la Société, y compris les ventes de comptes débiteurs, l’affacturage des fournisseurs et les opérations de couverture, vérifier la conformité de ces arrangements et présenter des recommandations s’y rapportant au conseil aux fins d’approbation;

f) L’évaluation du rendement du comité d’audit

- 1) superviser l’existence du processus aux fins de l’évaluation annuelle du rendement du comité d’audit.

En raison des exigences élevées rattachées au rôle et aux responsabilités du comité d’audit, le président du conseil, en collaboration avec le président du comité de gouvernance et de responsabilité sociale, examine les invitations faites aux membres du comité d’audit de se joindre au comité d’audit d’une autre entité inscrite à la cote d’une bourse. Lorsqu’un membre du comité d’audit siège simultanément au comité d’audit de plus de trois sociétés cotées en bourse, y compris celui de la Société, le conseil doit déterminer si ces responsabilités parallèles nuisent à sa capacité de bien s’acquitter de ses fonctions au sein du comité d’audit; selon le cas, il exige que la situation soit corrigée ou indique dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société que les responsabilités parallèles du membre ne nuisent pas à l’exercice de ses fonctions.

Au besoin, le comité d’audit peut obtenir l’aide de conseillers juridiques, de comptables ou d’autres conseillers externes et fixe et paye leur rémunération et en informe le président du conseil et, s’il y a lieu, les auditeurs externes; le comité d’audit prend les arrangements nécessaires au paiement des honoraires des auditeurs externes et des conseillers dont il retient les services. De plus, la Société fournit le financement nécessaire au comité d’audit, y compris le paiement des honoraires de tous les conseillers juridiques, les comptables et autres conseillers externes dont les services ont été retenus par le comité d’audit.

Les auditeurs internes et les auditeurs externes disposent en tout temps de voies de communication directe avec le comité d’audit. De plus, ils rencontrent séparément les membres du comité d’audit, sans la présence de la direction, au moins une fois par trimestre, afin de discuter des états financiers et des mesures de contrôle de la Société. En outre, au moins une fois par trimestre et plus souvent si nécessaire, le comité d’audit rencontre séparément la direction. Enfin, à chaque réunion régulière prévue et à chaque réunion extraordinaire, le comité d’audit se réunit sans la présence de la direction ou de tout administrateur non indépendant.

Le comité d’audit fait rapport chaque année au conseil quant à la pertinence de son mandat. De plus, le président du comité d’audit fait rapport régulièrement au conseil quant aux activités de son comité.

Aucune disposition du mandat décrit ci-dessus ne vise à céder au comité d'audit la responsabilité incombant au conseil de s'assurer que la Société se conforme à la législation et à la réglementation applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité légales ou réglementaires applicables aux administrateurs ou aux membres du comité d'audit. Même si le comité d'audit a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts et s'ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces questions relèvent de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs externes. Les membres du comité d'audit ont le droit de se fier, en l'absence d'information contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société par les auditeurs externes. Les responsabilités de surveillance du comité d'audit n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante i) si la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) si les états financiers de la Société ont été dressés et, s'il y a lieu, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

* * * * *